

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2018



SIRTOM de la Vallée de la Grosne
ZA du Pré Saint Germain
16 Rue Albert Schmitt
71250 CLUNY
Tél. : 03 85 59 26 98 / Fax : 03 85 59 33 18
secretariat@sirtomgrosne.fr, www.sirtomgrosne.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL	4
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	5
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	7
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	9
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)</i>	9
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))</i>	10
2.3.3. <i>Les collectes et flux spécifiques</i>	14
2.3.4. <i>La collecte en déchèteries</i>	15
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	19
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES	20
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	20
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	21
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	22
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation</i>	23
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)</i>	24
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	25
3.1. DONNEES GENERALES	25
3.2. LES COUTS PAR FLUX	25
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)	29
4. DES INDICATEURS QUALITATIFS.....	31
4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	31
4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLP DMA)	32
4.3. TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE	34
LES SYNERGIES REALISEES EN 2018 AVEC LES PARTENAIRES.....	41
LE PLAN D'ACTION ZDZG	42



COMMUNICATION ET ANIMATION.....	44
CARACTERISATION	44
FORMATION ECONOMIE CIRCULAIRE	46
INTERNET, PRESSE ET RADIO	46
ANIMATIONS SCOLAIRE.....	47
BIBLIOTHEQUE.....	47
EVENEMENT ECO RESPONSABLE.....	48
DEFILE MODE	49
BILAN DES PROJETS ET ANIMATIONS REALISES EN 2018.....	49
EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES	49
<i>Broyage Itinérant dans les communes.....</i>	<i>49</i>
ECO CONCEPTION	50
ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE.....	50
<i>Atelier Synergie inter-entreprises.....</i>	<i>50</i>
<i>Valorisation des végétaux des paysagistes et élagueurs</i>	<i>51</i>
ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE	51
<i>Prêt et location de broyeurs et tondeuses mulching.....</i>	<i>51</i>
<i>Re-Ut projet Aqua Assainissement</i>	<i>52</i>
CONSOMMATION RESPONSABLE.....	52
<i>Redevance spéciale incitative.....</i>	<i>52</i>
<i>Zéro Gaspi même en vacances</i>	<i>53</i>
ALLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE.....	53
<i>Les ateliers d'auto-réparation.....</i>	<i>53</i>
<i>Gaspillage alimentaire : dons des invendus.....</i>	<i>54</i>
<i>Cartons d'occasion et cartons d'emballage.....</i>	<i>54</i>
<i>Le retour de la consigne des bouteilles en verre.....</i>	<i>54</i>
RECYCLAGE.....	55
<i>Réduire le poids de sa poubelle grâce aux poules !</i>	<i>55</i>
<i>Valoriser ses épiluchures et restes alimentaires en compostant</i>	<i>55</i>
<i>Méthanisation par voie sèche.....</i>	<i>56</i>
<i>La valorisation des déchets du territoire : faciliter le tri grâce aux extensions</i>	<i>56</i>
<i>Les refus de tri lors des collectes.....</i>	<i>56</i>
PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019	57
5. BILAN QUALITATIF 2018 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS.....	58
5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG :	58
5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :	58
5.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2018-2025 :	58

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service

Diffusion du rapport annuel :

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM et dans les Mairies des 60 communes membres et au siège des Communautés de Communes adhérentes
Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr

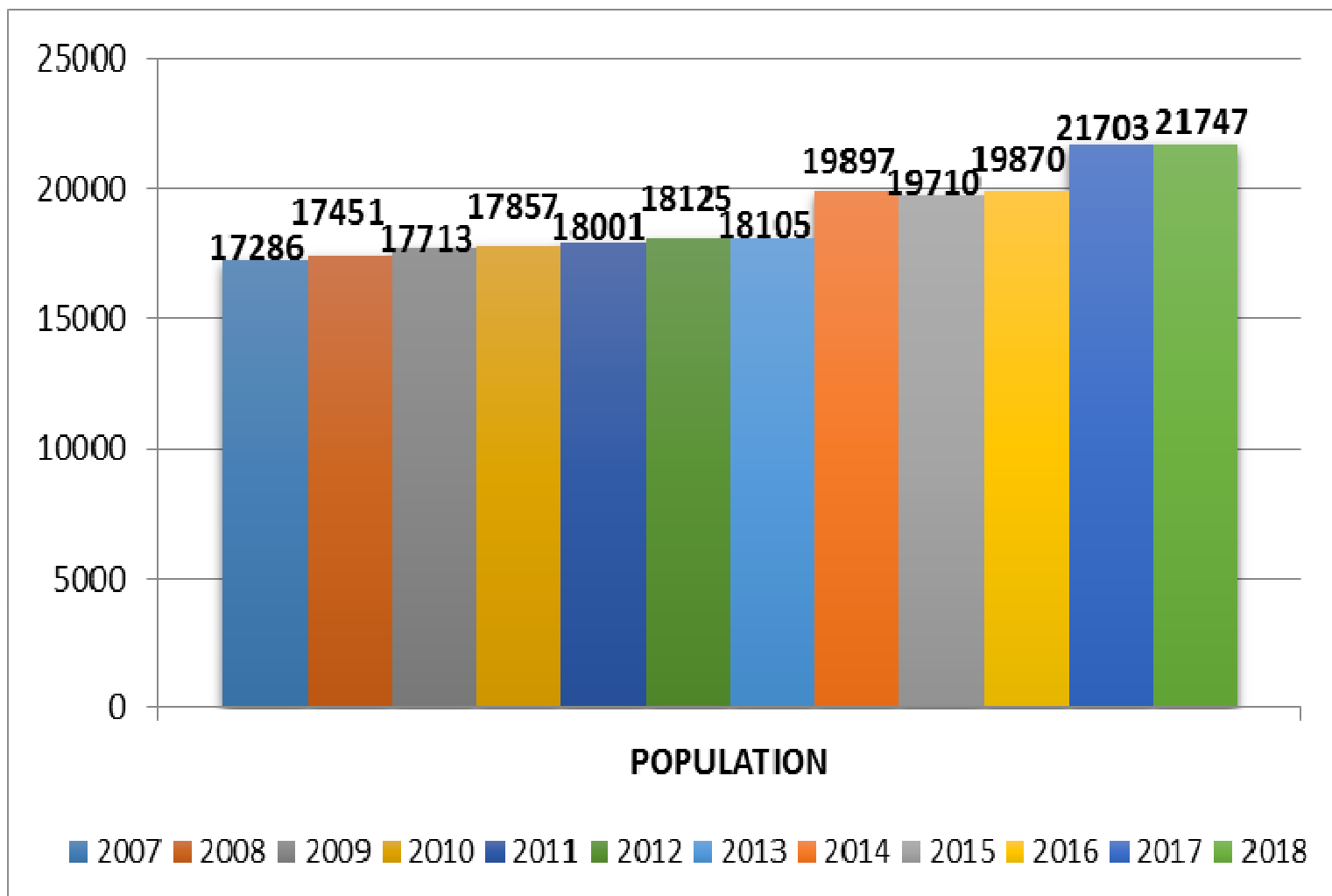


2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

SIRTOM de la Vallée de la Grosne : 60 communes adhérentes et 21 747 habitants

Pour rappel, en 2017, 9 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.



Collectivités adhérentes


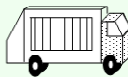








Dept	Commune	Date début	Date fin	Population
71	Ameugny	01/01/2017	-	170
71	Bergesserin	20/06/1986	-	205
71	Berzé-le-Châtel	01/01/1999	-	59
71	Blanot	20/06/1986	-	169
71	Bonnay	01/01/2017	-	333
71	Bourgvilain	01/07/2001	-	326
71	Brandon	20/06/1986	-	298
71	Bray	20/06/1986	-	127
71	Buffières	01/01/2002	-	276
71	Burzy	01/01/2017	-	64
71	Château	20/06/1986	-	225

71	Chériset	08/01/2001	-	21
71	Chevagny-sur-Guye	01/07/2001	-	74
71	Chiddes	01/01/2014	-	95
71	Chissey-lès-Mâcon	01/01/2014	-	240
71	Clermain	01/01/2002	-	228
71	Cluny	20/06/1986	-	4 753
71	Cortambert	20/06/1986	-	234
71	Cortevaix	01/01/2017	-	252
71	Curtil-sous-Bufferès	01/03/1998	-	88
71	Dompierre-les-Ormes	01/01/2002	-	916
71	Donzy-le-National	20/06/1986	31/12/2016 (fusion)	-
71	Donzy-le-Pertuis	01/01/1997	-	166
71	Flagy	01/01/1989	-	167
71	Germolles-sur-Grosne	01/01/1989	-	127
71	Jalogny	20/06/1986	-	354
71	Joncy	01/01/2017	-	530
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	01/01/2002	-	187
71	La Guiche	01/07/2001	-	621
71	La Vineuse-sur-Frégande	01/01/2017 (fusion)	-	649
71	Lournand	20/06/1986	-	332
71	Massilly	20/06/1986	-	361
71	Massy	01/07/1993	31/12/2016 (fusion)	-
71	Matour	01/01/2002	-	1 094
71	Mazille	20/06/1986	-	388
71	Montagny-sur-Grosne	01/01/2002	-	120
71	Montmelard	01/01/2002	-	349
71	Passy	01/01/2014	-	63
71	Pierreclos	01/01/2014	-	910
71	Pressy-sous-Dondin	01/01/2003	-	97
71	Sailly	01/01/2014	-	90
71	Saint-André-le-Désert	01/01/2002	-	251
71	Saint-Clément-sur-Guye	01/01/2017	-	131
71	Saint-Huruge	01/01/2017	-	54
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière	20/06/1986	-	261
71	Saint-Marcelin-de-Cray	01/07/2001	-	184
71	Saint-Martin-de-Salencey	01/07/2001	-	101
71	Saint-Martin-la-Patrouille	01/01/2017	-	63
71	Saint-Pierre-le-Vieux	20/06/1986	-	353
71	Saint-Point	20/06/1986	-	319
71	Saint-Vincent-des-Prés	01/01/2002	-	110
71	Saint-Ythaire	01/01/2017	-	125
71	Sainte-Cécile	01/01/1999	-	291
71	Salornay-sur-Guye	01/01/2002	-	865
71	Serrières	01/01/2002	-	278
71	Sigy-le-Châtel	01/01/2014	-	100
71	Sivignon	01/01/1989	-	167
71	Taizé	01/01/2014	-	170
71	Tramayes	20/06/1986	-	1 045
71	Trambly	01/01/2002	-	399
71	Trivy	01/01/1989	-	274
71	Vérovres	01/01/2014	-	448
71	Vitry-lès-Cluny	01/01/1999	31/12/2016 (fusion)	-

Informations complémentaires

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la C.C. du Clunisois, la C.C. Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais. Ce sont ces CC qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés (définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)). Ces CC participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Flux	Précollecte	Collecte - Transport	Traitement
OMR	 Bacs gris	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Unité de valorisation énergétique VILLEFRANCHE/SAONE (SYTRATIVAL)
Emballages	 Bacs jaunes	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Centre de tri REGION LYONNAISE
Papiers	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Papetier VOSGES
Verre	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Verrerie à CHALON / SAONE
Autres déchets	 5 déchèteries Gardiennage en régie	 Transports en régie et en prestation	Filières spécifiques selon les flux (REGION MACONNAISE et RHONE)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayas, Trambly) et 97 Points d'apport volontaire (114 colonnes pour le verre et 105 pour le papier). Ces déchèteries bénéficient d'un programme de réhabilitation sur la période 2016-2018.

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),

- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les «déchets non recyclables » des déchetteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région Lyonnaise suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,
- usine SAINT GOBAIN pour le recyclage du verre,
- traitement du bois collecté en déchetteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries, à MACON
- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à CLESSE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	19/06/1986			
Collecte sélective	X	19/06/1986			
Déchèterie	X	19/06/1986			
Traitement		19/06/1986	X	01/01/2017	SYTRAIVAL

La Collecte des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux) est arrêtée par le Sirtom de la Vallée de la Grosne du fait de la mise en place d'un Eco-organisme spécifique : DASTRI. Depuis 2014 les DASRI sont directement collectés par les pharmacies référencées du territoire.

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	05/12/2011	
Agrément CITEO (papiers-emballages)	01/01/2018	barème F
Agrément OCADEEE pour les DEEE	01/01/2013	scénario S1 pour 4 déchèteries / S2 pour Cluny
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/04/2018	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2018	
Agrément Récyllum pour les DEEE	01/01/2013	

Mode de gestion du service (au 31/12/2018)

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 25 pour la partie technique représentant 23 équivalents temps plein (ETP). 2 agents sont en disponibilité.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint administrative et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 ETP.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (1 ETP) et 1 poste de Maître composteur / Animateur de médiation ZDZG (1 ETP).

2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

*21 747 habitants desservis,
4 082 tonnes collectées soit 188 kg/habitant desservi
La collecte des OMR représente 85 000 km / 45 500 l. gasoil*

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée		Données Départementales
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi	en kg/hab. desservi (2017)
Collecte mixte	21 747	21 747	100,0%	0	4 081.6	187.69	194

A noter, pour 2017 la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par habitant et par an était de 182.74 kg/hab.

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis en porte à porte et en point de regroupement.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 540

Population concernée par ce type de collecte : 40 %

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 1 fois par semaine

Détail des fréquences de collecte par secteur

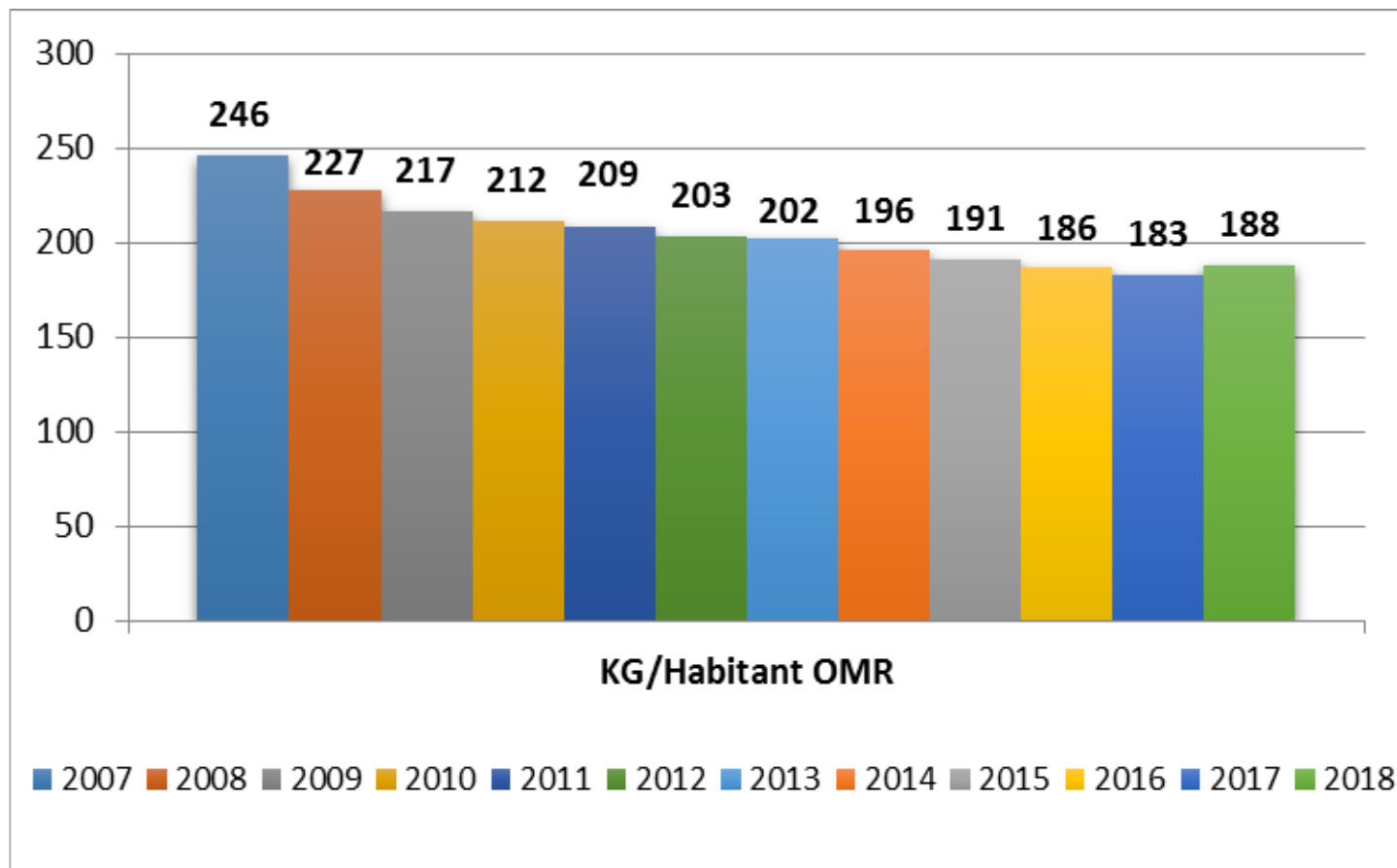
	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : ensemble territoire sauf Cluny secteur sauvegardé	59.66 communes / 20 247 habitants	C1
Secteur 2	0.33 commune (1/3 de la commune de CLUNY : 1 500 habitants)	C2

2.3.1.3 Informations complémentaires

Evolution 2017/2018

+ 115.64 tonnes soit + 2.9 % / hausse de 4.95 kg /habitant soit + 2.7 %

Le ratio en kg / habitant est en hausse ce qui peut s'expliquer par les travaux en déchèteries (et donc fermetures temporaires) sur l'année 2018 qui ont pu conduire certains foyers à mettre dans les OMR des déchets qui normalement doivent être déposés en déchèteries.



2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))

21 747 habitants desservis,

2 148 tonnes collectées soit 99 kg/habitant desservi

La collecte des emballages représente 36 500 km / 19 500 l. gasoil

La collecte est réalisée en régie pour les emballages.

Les papiers et le verre sont collectés par des prestataires via le SYTRAIVAL (ETS GUERIN à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42) pour le papier et ETS SOLOVER à CHALON-SUR-SAONE (71) pour le verre).

Année de démarrage de la collecte du verre : 1986

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et papiers : 1986

2.3.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	21 747	21 747	100%	0
Autres Emballages et Papiers	21 747	21 747	100%	0

La population est desservie en mode « mixte » pour la collecte d’emballages :

- porte à porte : environ 60 %
- points de regroupement : environ 40 % de la population desservie par 540 points

L’ensemble des habitants est desservi en points d’apport volontaire pour le verre (114) et pour les journaux magazines (105).

2.3.2.2 Quantités collectées

La collecte sélective se réalise en 3 flux :

- verre
- emballages (acier, aluminium, plastique, briques alimentaires, cartonnettes)
- papiers

Les chiffres ci-dessous correspondent aux tonnages livrés chez les repreneurs.

	Total			Données Départementales
	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2017)
Déchets d'emballages en verre	1 235	21 747	56.79	37.13
Déchets d'emballages en matières plastiques	42.90	21 747	1.97	-
Déchets d'emballages en métaux ferreux	18.79	21 747	0.86	-
Déchets d'emballages en aluminium	1.41	21 747	0.06	-
Déchets d'emballages carton	109.77	21 747	5.05	-
Déchets d'emballages en carton complexé (briques)	4.81	21 747	0.22	-
Total déchets emballages (hors verre)	177.68	21 747	8.17	-
Papiers / Journaux et magazines	482.50	21 747	22.19	-
Déchets de papèterie et livres (gros de magasins)	131.96	21 747	6.07	-
Total déchets papiers	614.46	21 747	28.25	-
TOTAL	2 027.14	21 747	93.21	80

Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 33.59 % des emballages (89.86 T de refus, soit 4.13 kg/habitant)
- 4.82 % des JRM (31.15 T de refus, soit 1.43 kg/habitant)

Pour 2017 les quantités collectées par an en kg/habitant étaient : déchets d’emballages : 11.18 kg / papiers : 26.86 kg / verre : 59.02 kg / refus de tri : 28.54 % des emballages

collectés (96.89 T de refus, soit 4.46 kg/habitant) et 2.63 % des JRM (15.77 T de refus, soit 0.07 kg/habitant).

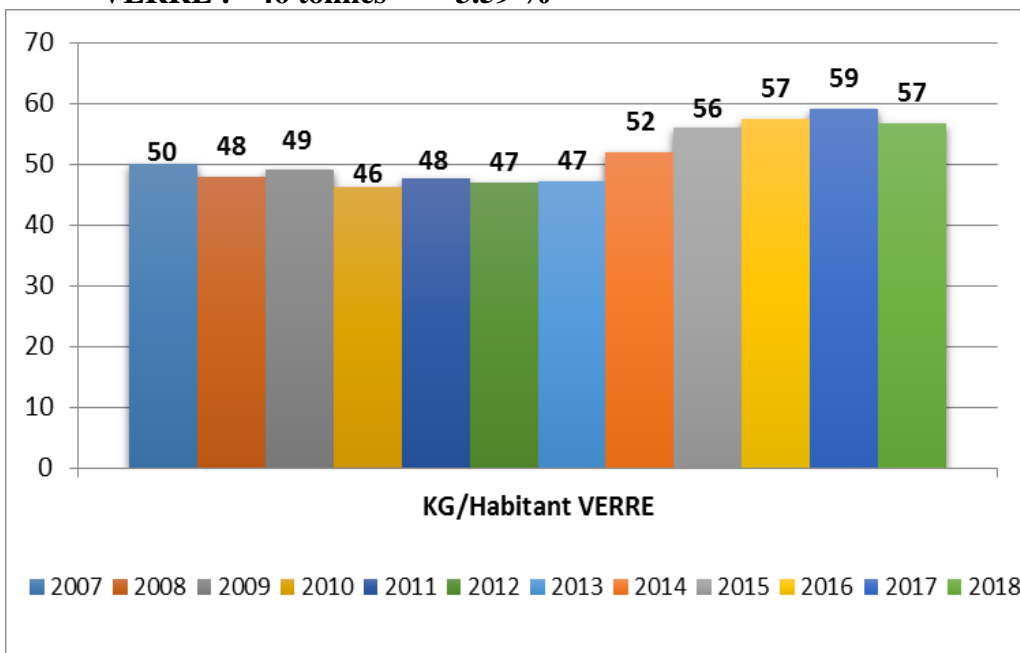
2.3.2.3 Informations complémentaires

Evolution 2017/2018

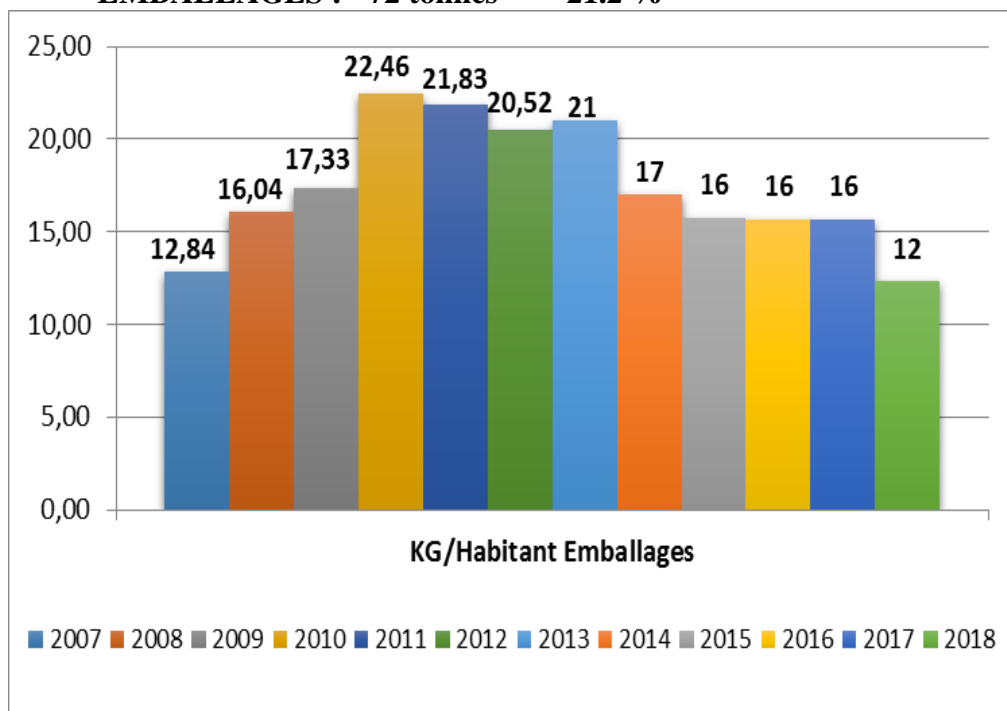
- 71 Tonnes soit - 3.20 % / baisse de 3 kg /habitants soit 3 %

Evolution des quantités traitées 2017/2018 (avec refus) :

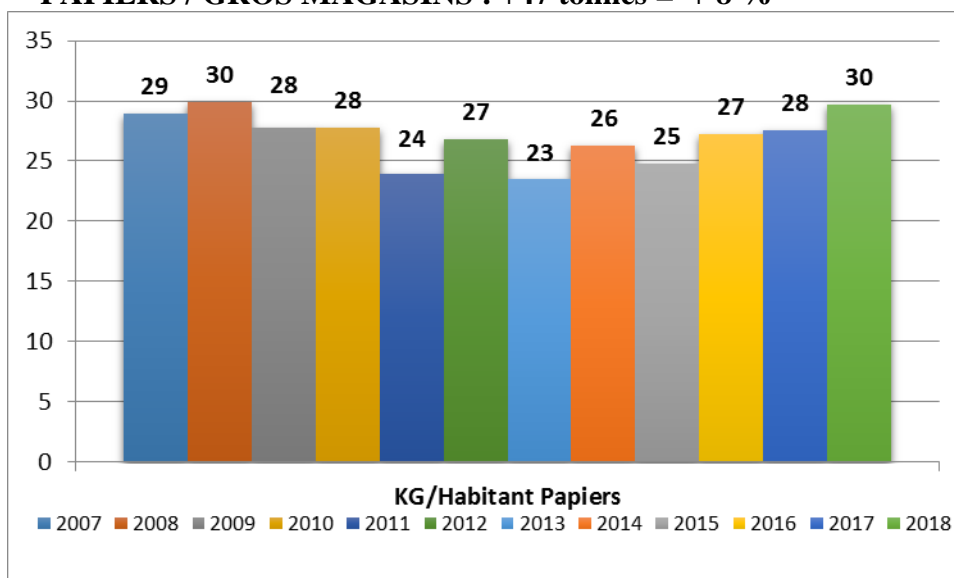
- VERRE : - 46 tonnes = - 3.59 %



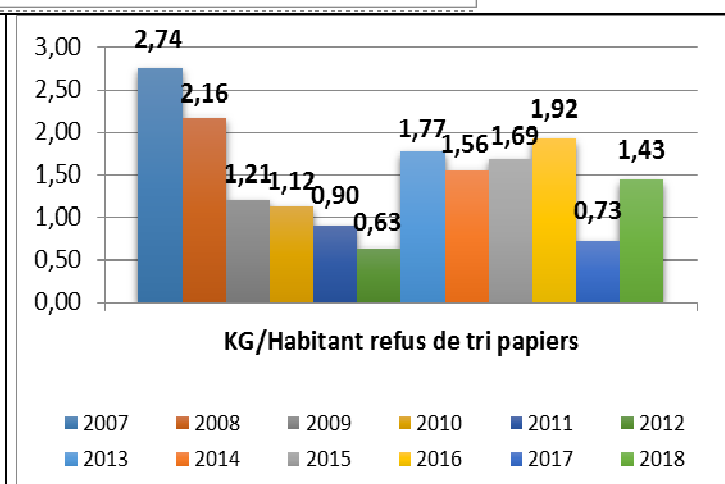
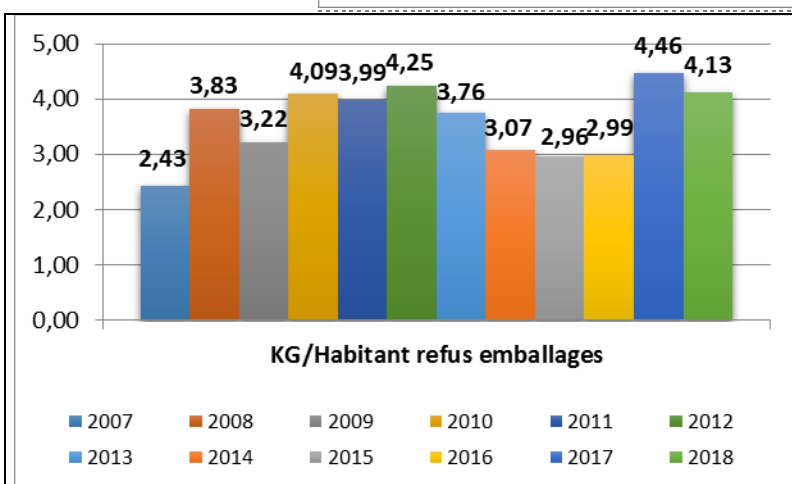
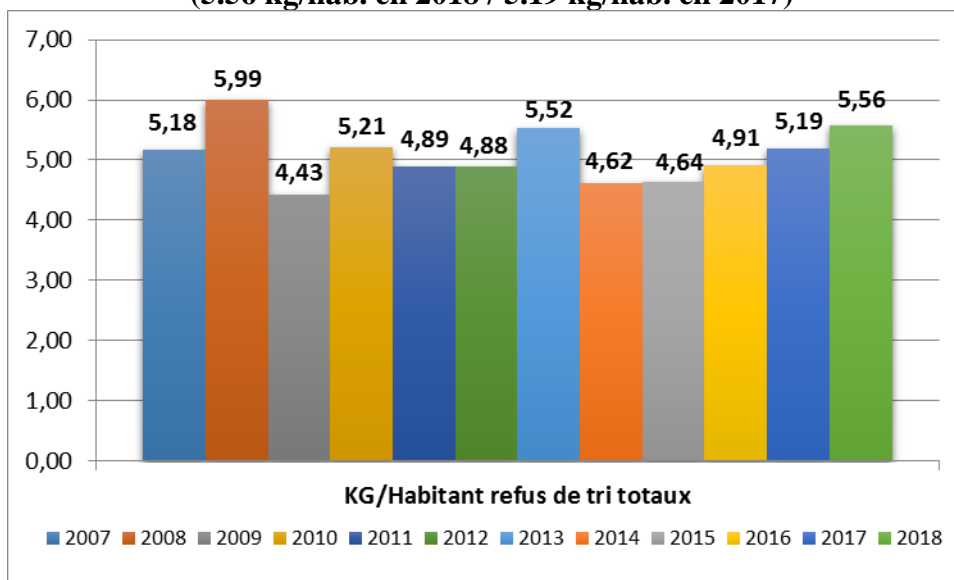
- EMBALLAGES : - 72 tonnes = - 21.2 %



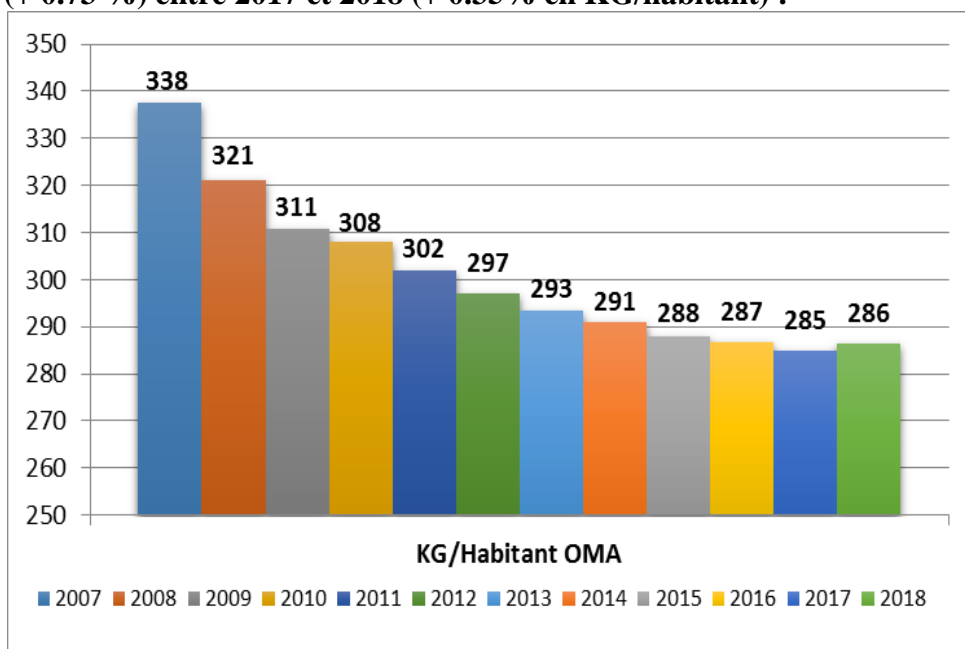
- PAPIERS / GROS MAGASINS : +47 tonnes = + 8 %



**Les REFUS DE TRI augmentent de 8.35 tonnes (+ 7.4 %) / 7 % en KG / hab.
(5.56 kg/hab. en 2018 / 5.19 kg/hab. en 2017)**



Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR + RSOM) augmentent de 45 tonnes (+ 0.73 %) entre 2017 et 2018 (+ 0.35% en KG/habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2017 est de 274 kg/habitant desservi.

2.3.3. Les collectes et flux spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a passé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.

Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM.

**Tonnage collecté en 2018 : 81.05 tonnes
Soit 3.73 kg/habitant desservi**

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

Pour 2017, le tonnage collecté était de 78.66 tonnes (soit 3.62 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Cartons bruns présents dans la collecte des papiers :

Dans le flux des papiers collectés en Points d'Apport Volontaire, une part importante de cartons bruns est présente. Ces cartons bruns sont considérés comme des refus de papiers, et donc ne sont pas rémunérés par les repreneurs (pas de recettes industrielles). Les collecteurs majorent (amendes) leurs coûts de collecte du fait de la présence de ces cartons, L'objectif donc est de supprimer ce flux ; **pour rappel les cartons bruns sont à déposer en déchèteries.**

**Tonnage collecté en 2018 : 27.60 tonnes
Soit 1.27 kg/habitant desservi**

2.3.3.3. Collecte spécifiques des déchets amiantés :

Cette collecte est organisée par le SIRTOM selon les demandes : sur inscription des usagers qui peuvent déposer entre 3 et 5 plaques d'amiante (ou équivalent) dans des

contenants spécifiques fournis (des équipements de protection pour manipuler les déchets sont également fournis). La prestation de collecte est réalisée par un prestataire agréé sur RDV sur un lieu commun défini en fonction des inscriptions. Les campagnes de collecte sont organisées 2 à 3 fois par an, selon les demandes.

Tonnage collecté en 2018 : 4.16 tonnes
Soit 0.19 kg/habitant desservi

Pour 2017, le tonnage collecté était de 9.20 tonnes (soit 0.42 kg/habitant desservi).

2.3.4. La collecte en déchèteries

*5 déchèterie(s), 21 747 habitants desservis, 4 870 tonnes collectées
(3 896 tonnes collectées sans gravats)*

5 déchèteries sont gérées en régie par le SIRTOM.

2.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Cluny	01/01/2006	X		X		X	X		hiver : lundi, mercredi et samedi: 9h-12h et 13h30-17h vendredi: 13h30-17h été: lundi, mercredi, vendredi, samedi: 8h30-12h et 13h30-17h30
Déchèterie de la Guiche	01/01/2003		X		X			X	hiver mardi : 13h30 -17h00 samedi : 13h30 -17h00 été mardi : 13h30 -17h30 jeudi : 13h30 -17h30 samedi : 13h30 -17h30
Déchèterie de Salornay sur Guye	01/01/2003		X		X			X	hiver mardi : 09h00-12h00 samedi : 9h00 - 12h00 et 13h30 – 17h00 été mardi : 08h30-12h00 jeudi : 08h30-12h00 samedi : 08h30-12h00 et 13h30 – 17h30
Déchèterie de Trambly	01/01/2003	X		X		X	X		hiver : lundi, mercredi et samedi: 9h-12h et 13h30-17h vendredi: 13h30-17h été: lundi, mercredi, vendredi, samedi: 8h30-12h et 13h30-17h30
Déchèterie de Tramayas	01/01/1999		X		X			X	hiver: mardi : 09h00-12h00 et 13h30 – 17h00 jeudi : 09h00-12h00 samedi : 09h00-12h00 été mardi : 08h30-12h00 et 13h30 – 17h30 jeudi : 08h30-12h00 samedi : 08h30-12h00

2.3.4.2 Déchets acceptés

Nature des déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Cluny	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de la Guiche	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Salornay sur Guye	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Tramayes	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Trambly	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange

Autres déchets dangereux : Déchets acides, Petits déchets chimiques en mélange, Solvants usés, Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Déchets de produits agro-chimiques, Déchets chimiques en mélange

Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons

Piles et accumulateurs : Batteries usagées, Piles électriques usagées, Déchets de piles et accumulateurs

Huiles moteur : Huiles usées

Métaux : Déchets d'emballages métalliques en mélange, Déchets d'emballages en métaux ferreux, Déchets de métaux ferreux, Déchets de métaux non ferreux, Déchets métalliques

Déchets amiantés : Déchets amiantés

Plastiques - textiles - verre : Déchets de verre, Déchets de matières plastiques, Déchets textiles

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Déchets verts - bois : Déchets de bois, Déchets verts

Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents, Encombrants ménagers divers, Equipements électriques et électroniques hors d'usage

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Déchèterie de Cluny Déchèterie de la Guiche Déchèterie de Salornay sur Guye Déchèterie de Tramayes Déchèterie de Trambly	Entreprises et artisans	A	accès autorisé : artisans, commerçants, entreprises exerçant l'activité ds zone. suivi de fréquentation des professionnels par bordereau	Payant – voir détail gravats, déchets verts - encombrants - bois et déchets dangereux
Tarification par types de déchets				
Tous DDM= 1.5 euro/kg, limités à 20 kg/semaine				
Déchets de bois : 15 euros/m3 ou 65 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,6 T/semaine				
Déchets verts : 10 euros/m3 ou 50 euros/tonne, limité à 3 m3 ou 0,4 T par semaine				
Déchets en mélange/non recyclables/plâtre : 25 euros/m3 ou 100 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,4 T/semaine				
Déchets de béton, briques : 25 euros/m3 ou 20 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 4 T/semaine				

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28.03.2007.

2.3.4.3 Population desservie

	Nombre de visiteurs dans l'année	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
Déchèterie de Cluny	19 039	21 747	21 747	0
Déchèterie de la Guiche	2 500 (estimation)	21 747	21 747	0
Déchèterie de Salornay sur Guye	14 372	21 747	21 747	0
Déchèterie de Tramayes	1 798	21 747	21 747	0
Déchèterie de Trambly	9 070	21 747	21 747	0
TOTAL sans double compte	46 779	21 747	21 747	0

Fréquentation des professionnels (payant pour certains flux selon règlement):

déchèterie	Nombre de visites de professionnels dans l'année	En % des fréquentations
Déchèterie de Cluny	1 762 dont 44 payant	9.25 %
Déchèterie de La Guiche	11 dont 0 payant	0.004 %
Déchèterie de Salornay sur Guye	674 dont 23 payant	4.69 %
Déchèterie de Tramayes	135 dont 16 payant	7.5 %
Déchèterie de Trambly	741 dont 30 payant	8.17 %
TOTAL sans double compte	3 323 dont 113 payant	7.1 %

2.3.4.4 Quantités collectées

déchèterie	La Guiche	Salornay/Guye	Cluny	Tramayes	Trambly	tonnage	kg/hbt
cartons	10,62	82,90	118,92	46,22	63,44	322,10	14,81
bois	49,90	180,70	235,65	105,76	226,30	798,31	36,71
déchets verts	46,42	116,06	298,58	115,44	140,66	717,16	32,98
ferrailles	29,88	98,14	138,02	48,52	100,54	415,10	19,09
DEEE	13,57	53,66	83,62	31,92	59,92	242,69	11,16
DNR	61,50	240,96	304,74	135,44	262,78	1 005,42	46,23
Plâtre	13,48	35,84	43,26	13,94	34,40	140,92	6,48
Corps gras alimentaires	0,31	1,14	1,46	0,51	1,59	5,01	0,23
Meubles (Eco mobilier)	0,00	74,26	108,24	0,00	4,60	187,10	8,60
Polystyrène	-	-	2,88	-	-	2,88	0,13
Plastiques souples	-	-	1,37	-	-	1,37	0,06
Total déchets banals	225,67	883,66	1 336,75	497,75	894,23	3 838,06	176,49
piles	0,23	0,46	0,93	0,42	0,67	2,70	0,12
batteries	-	-	4,06	-	-	4,06	0,19
Emballages métalliques en mélange	0,02	0,12	0,17	0,07	0,10	0,47	0,02
huiles minérales	0,73	1,71	2,35	0,97	2,43	8,19	0,38
lampes et tubes fluo	0,00	0,26	0,37	0,10	0,11	0,84	0,04
peintures, vernis, colles,	0,89	1,80	2,92	0,39	1,87	7,88	0,36
produits agro-chimiques	0,02	0,06	0,09	0,02	0,43	0,62	0,03
Solvants usées	0,44	2,33	3,53	0,82	2,02	9,14	0,42
autres DDM	0,19	0,18	0,42	0,12	0,23	1,14	0,05
Radiographie	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00

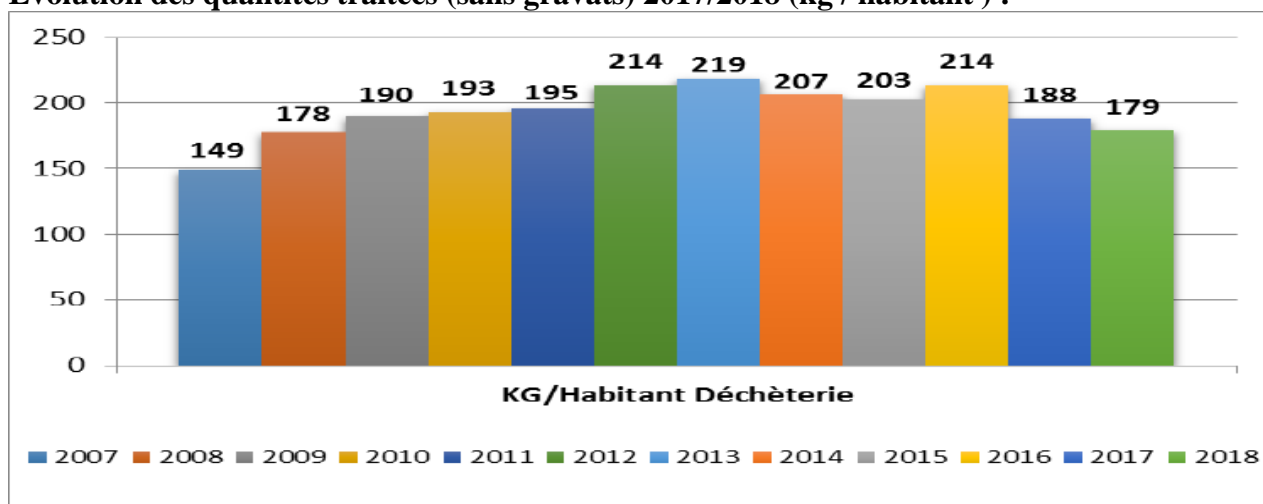
DDS Eco DDS	1,31	5,71	6,82	2,42	4,48	20,74	0,95
Cartouches d'encre	0,00	0,06	0,28	0,00	0,00	0,34	0,02
Emb. Vides Souillés (EVS)	0,00	0,16	0,47	0,14	0,00	0,77	
Filtres à huile	0,00	0,10	0,12	0,10	0,27	0,59	
Total déchets dangereux	3,91	12,94	22,53	5,57	12,60	57,55	2,65
TOTAL hors gravats	229,59	896,59	1 359,28	503,32	906,83	3 895,61	179,13
gravats, déblais, briques...	57,55	283,55	365,90	0,00	266,95	973,95	44,79
TOTAL DECHETERIE	287,14	1 180,14	1 725,18	503,32	1 173,78	4 869,56	223,92

2.3.4.5 Informations complémentaires

Evolution des quantités 2017/2018
- 185.88 tonnes (hors gravats) soit - 4.55 %
(- 334.81 tonnes avec les gravats soit - 6.43 %)

Principales évolutions des quantités collectées 2017/2018 : DECHETS VERTS : - 216 tonnes = - 23 % / ECO MOBILIER : - 24.72 tonnes = - 11.7 % / DNR/plâtre : + 58.22 tonnes = + 5.35 % / GRAVATS : - 148.93 tonnes = - 13.26 %

Evolution des quantités traitées (sans gravats) 2017/2018 (kg / habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2017 est de 183 kg/habitant desservi (hors gravats).

Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le SIRTOM a contractualisé en application de la contractualisation avec OCADEEE :

- le 01.01.2015 avec ECOSYSTEMES pour la mise en place de la collecte des DEEE, selon le scénario S1 (optimisation),
- Le 15.02.2007 avec Recylum pour la collecte des lampes et tubes fluorescents.

GEM F	GEM HF	Ecrans	PAM	TOTAL (tonnes)	kg/hbt
47.91	76.98	24.85	92.95	242.69	11.16

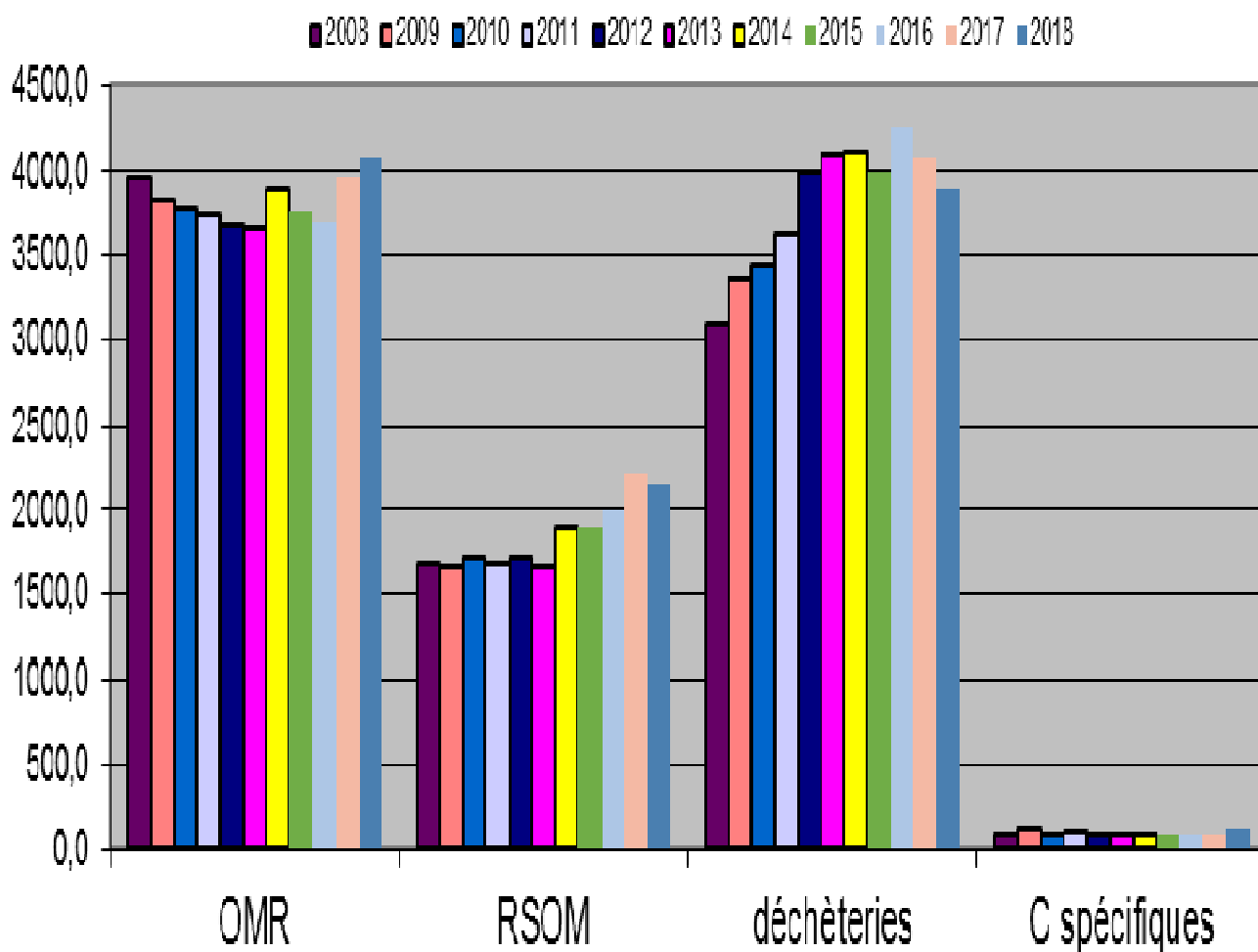
PAM: petit équipement électrique et électronique. FROID: réfrigérateurs, congélateurs. HORS FROID: cuisinières, machines à laver,...

Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière (les quantités sont reportées dans le chapitre déchetteries). **En 2017, le poids total collecté était de 259.33 tonnes (11.95 kg/hbt).**

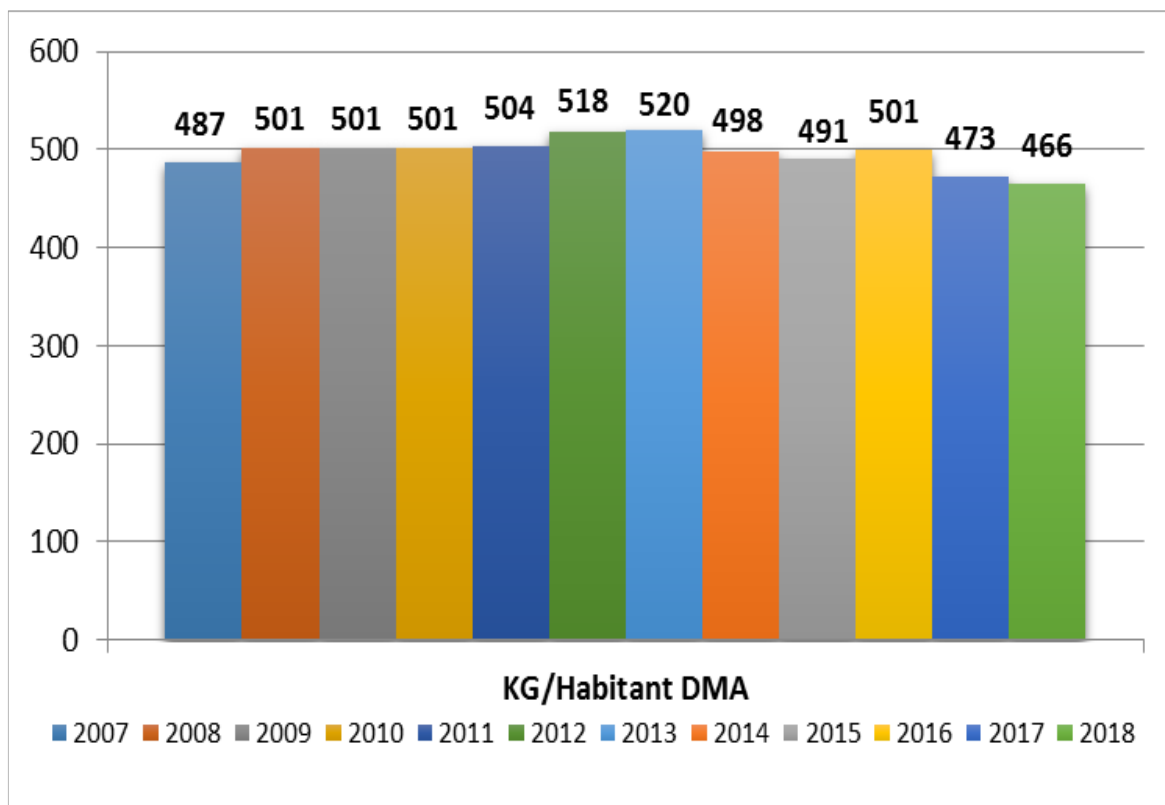
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evo. % n-1
OMR	3967,9	3839,4	3778,3	3754,8	3678,1	3655,2	3892	3771	3704,8	3966,0	4081,6	3,12%
RSOM	1675,9	1666,9	1722,4	1680,6	1706,4	1658,0	1895	1902	1992,6	2219,3	2148,1	-3,57%
déchèteries	3099,4	3367,4	3449,0	3636,7	4006,3	4092,5	4120	3999	4249,0	4081,5	3895,6	-4,37%
Coll. spécifiques	91,6	112,2	91,6	95,4	86,7	83,1	81,23	77,9	76,6	78,7	112,8	44.52%
TOTAL	8834,8	8985,9	9041,3	9167,4	9477,4	9488,8	9989,0	9749,7	10023	10345,4	10238.2	-1,07%

Evolution quantités collectées



Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA : OMA + collectes déchèteries) diminuent de 1.40 % (- 142 tonnes) entre 2017 et 2018 (- 1.5 % en KG./hab.) :



La moyenne départementale pour l'année 2017 est de 469 kg/habitant desservi.

2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES

10 238 tonnes de déchets collectés (hors gravats)

dont 98 % orientés en valorisation

En 2017, 89 % des déchets collectés étaient valorisés.

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en métaux ferreux	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Déchets d'emballages en aluminium	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Déchets d'emballages en verre	Centre de recyclage du Verre Saint Gobain	Chalon sur Saône (71)
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins)	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets d'emballages en papier ou carton	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Déchets d'emballages en carton complexe	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Journaux et magazines	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets d'emballages en matières plastiques	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Déchets de vêtements en textiles		
Ordures ménagères résiduelles	UIOM SYTRAIVAL VALEST	Villefranche-sur-Saône (69) 71- Granges
Refus de tri papiers	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Refus de tri emballages	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Textiles	Centre de tri relais Bourgogne	Saint Marcel (71)

2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

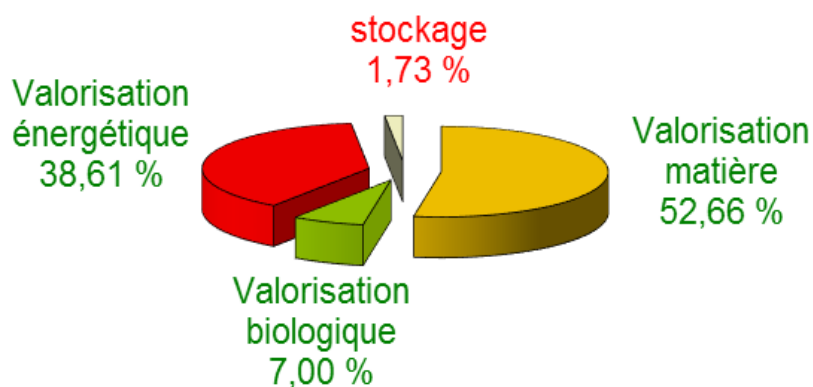
Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants usés	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Huiles usées	SEVIA	69-Saint Fons
Déchets de produits agro-chimiques	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Petits déchets chimiques en mélange	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	GDE	71- Mâcon
Déchets d'emballages métalliques en mélange	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets cartons	VEOLIA	71 - Mâcon
Déchets de bois	VEOLIA	71 - Mâcon
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers	UIOM SYTRAIVAL (préparation/tri St Etienne-sur-Chalaronne)	69- Villefranche-sur-Saône
	CSDU VALEST	71-Granges
Meubles – ECO MOBILIER	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Piles électriques usagées	Valorisation matière SCRELEC	
Tubes fluorescents	Recyclage – RECYLUM	75- Paris
Corps gras	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets verts	SEDE Environnement	69 - Monsols
Déchets de béton, briques	CARME	71 - Clessé
Batteries	GDE	71 - Mâcon
Radiographie	Association AMI	71 - Mâcon
Déchets amiantés	SITA Centre Est	71 - Torcy
Cartouches d'encre	LVL	44 - La Chevrolière
Capsules Nespresso	SITA SUEZ	71 - Torcy
Plâtre	SYTRIVAL	69 - Arnas
Polystyrène	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey
Plastiques souples	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey

2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

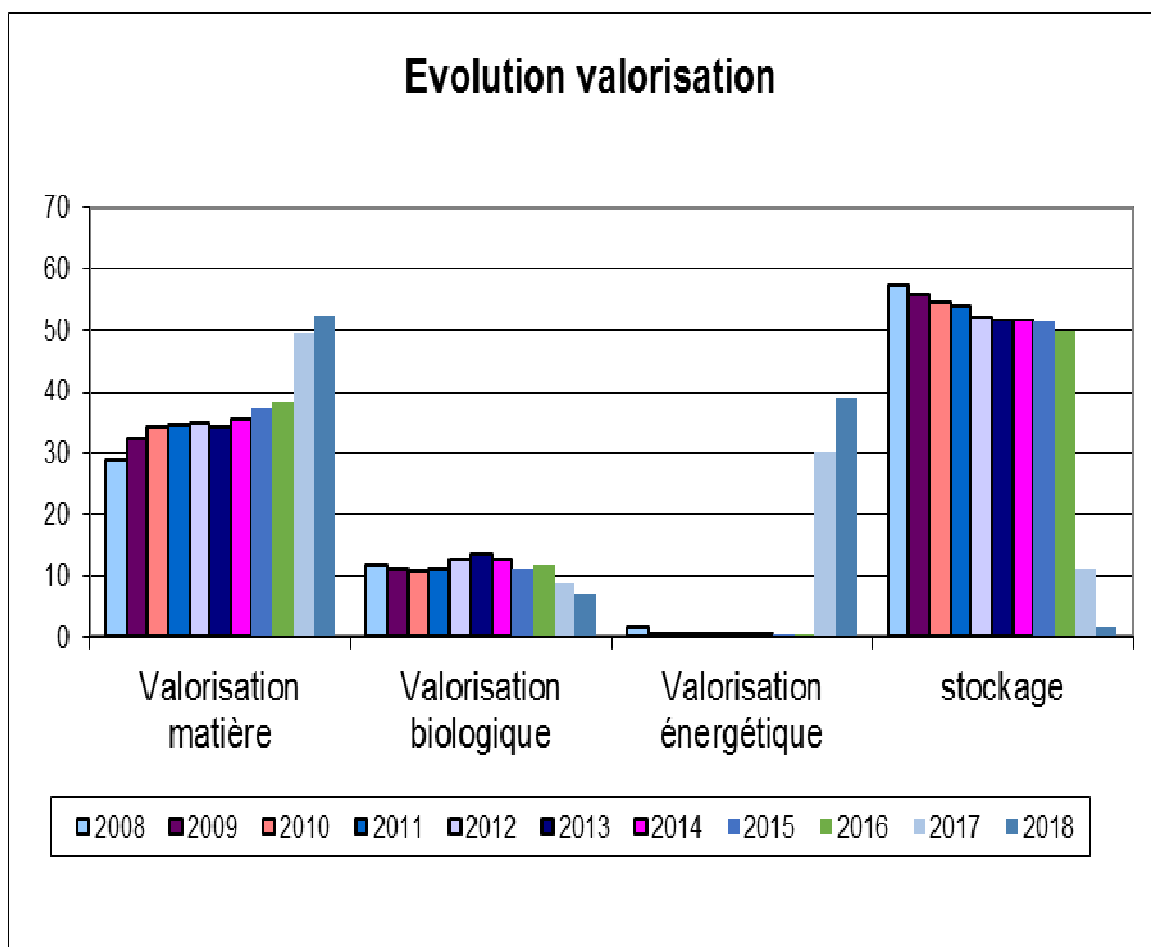
	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	stockage	TOTAL	kg/hab	%
collecte OMR	953,35		2 987,73	140,52	4 081,60	187,69	
CS matériaux secs	2 056,41		91,73		2 148,15	98,78	
CS Biodéchets					0,00	0,00	
CS spécifiques	108.65		0,00	4,16	112.81	5.19	
TOTAL OM hors apport en déchèterie	3 118.41	0,00	3 079,47	144,68	6 342.56	291.65	61,95%
Déchets déchèteries	2 272,61	717,16	873,52	32,31	3 895,61	179,13	38,15%
TOTAL OM et déchèteries	5 391.02	717,16	3 952,99	176,99	10 238.16	470.78	100,00%
kg/hab	247.90	32,98	181,77	8,14	470.78		
%	52,66%	7,00%	38,61%	1,73%	100,00%		

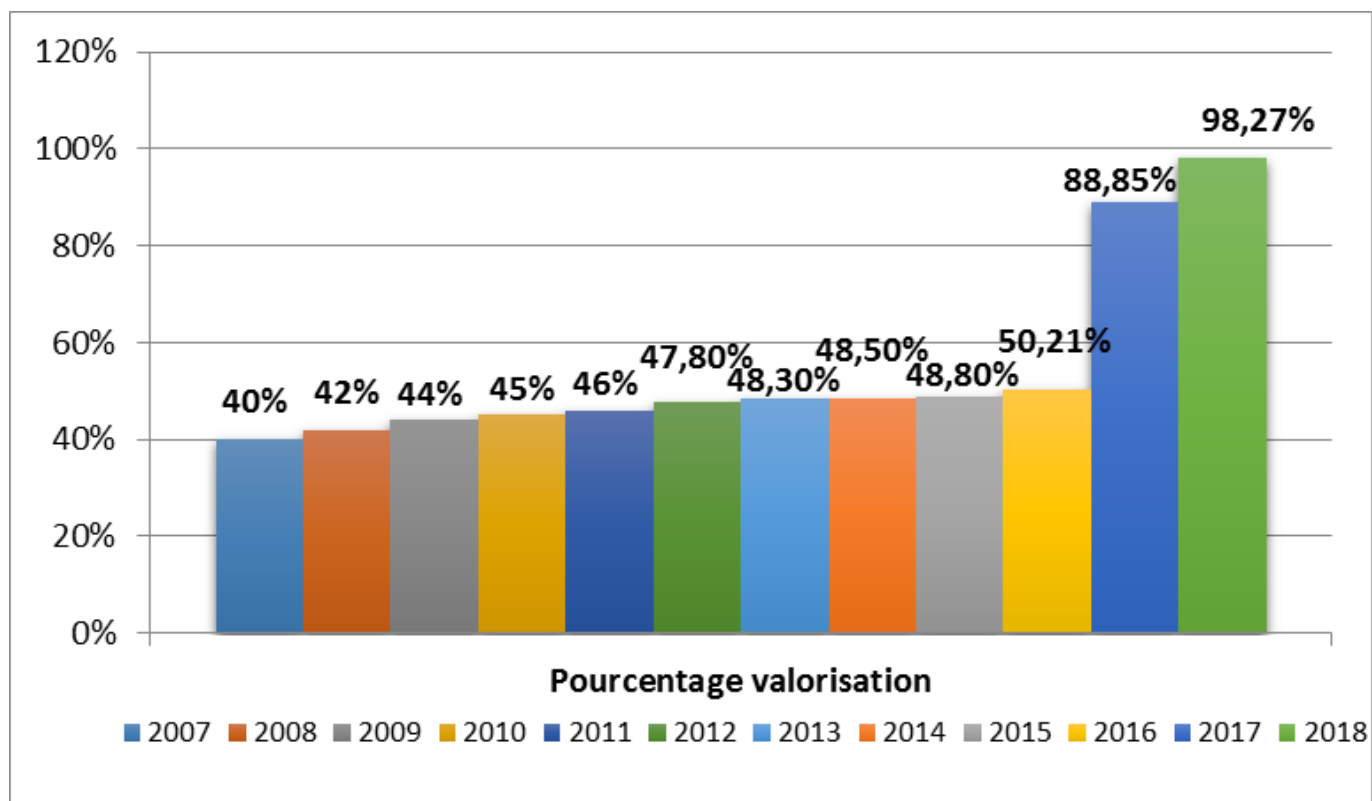
Bilan modes de traitement



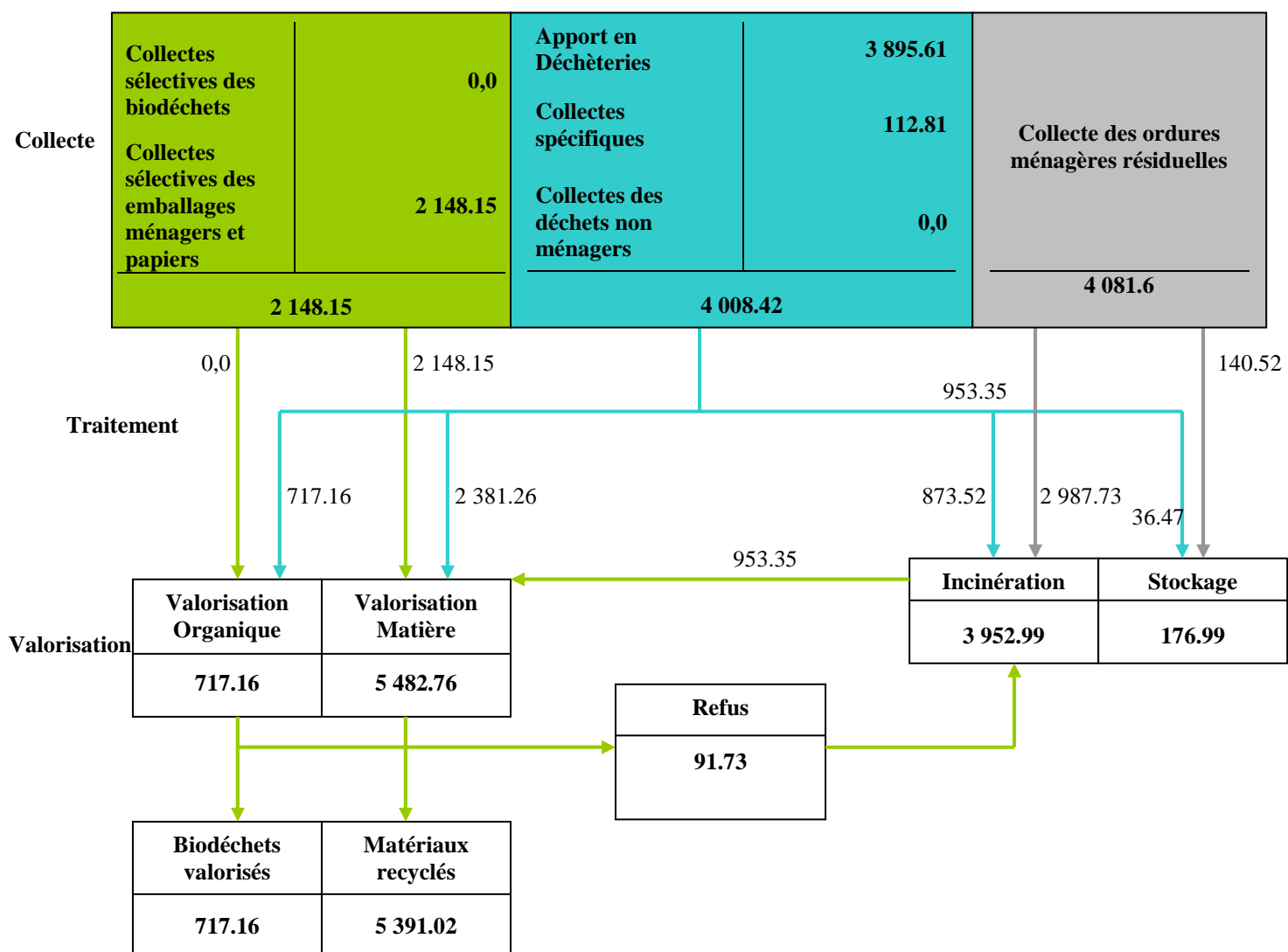
2.5.4. Evolution de la valorisation

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valorisation matière	29,13	32,46	34,32	34,50	34,90	34,30	35,50	37,40	38,28	49,49	52,66
Valorisation biologique	11,81	11,23	10,71	11,10	12,50	13,60	12,60	11,00	11,62	9,02	7,00
Valorisation énergétique	1,63	0,44	0,36	0,33	0,40	0,40	0,40	0,40	0,31	30,35	38,61
stockage	57,43	55,87	54,62	54,00	52,20	51,70	51,60	51,20	49,79	11,15	1,73





2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)



3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. DONNEES GENERALES

BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 025 505.88 €	3 111 691.04 €
INVESTISSEMENT	855 607.38 €	730 607.39 €
TOTAL	3 881 113.26 €	3 842 298.43 €

Les participations des collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 2 353 000 € pour 2018 et représentent 75.62 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 61.24 % des recettes totales (*en 2017, 2 380 000 € / 76.32 % des recettes de fonctionnement / 62.24 % des recettes totales*).

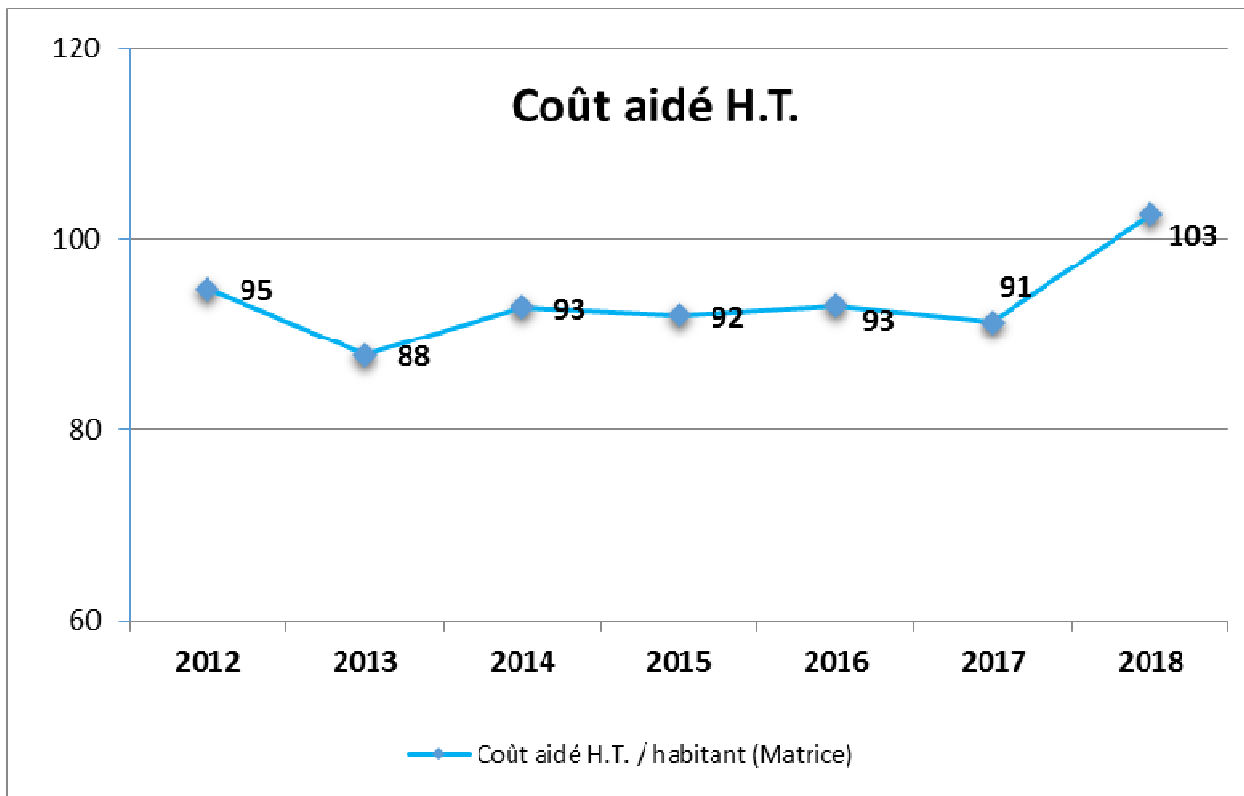
La dette en capital au 31 décembre 2018 est de 1 678 215 € (*1 967 127.33 € au 31/12/2017*).

Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 108.20 € (109.66 € en 2017).

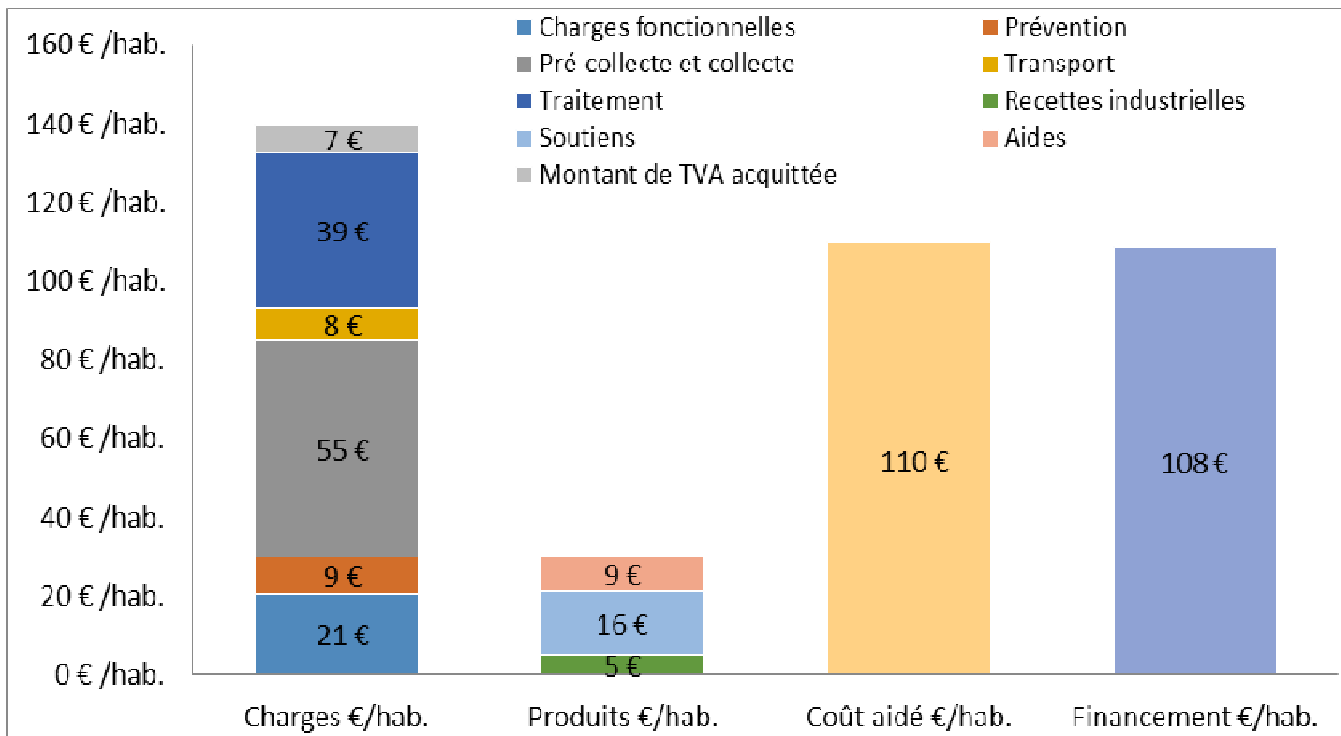
3.2. LES COUTS PAR FLUX

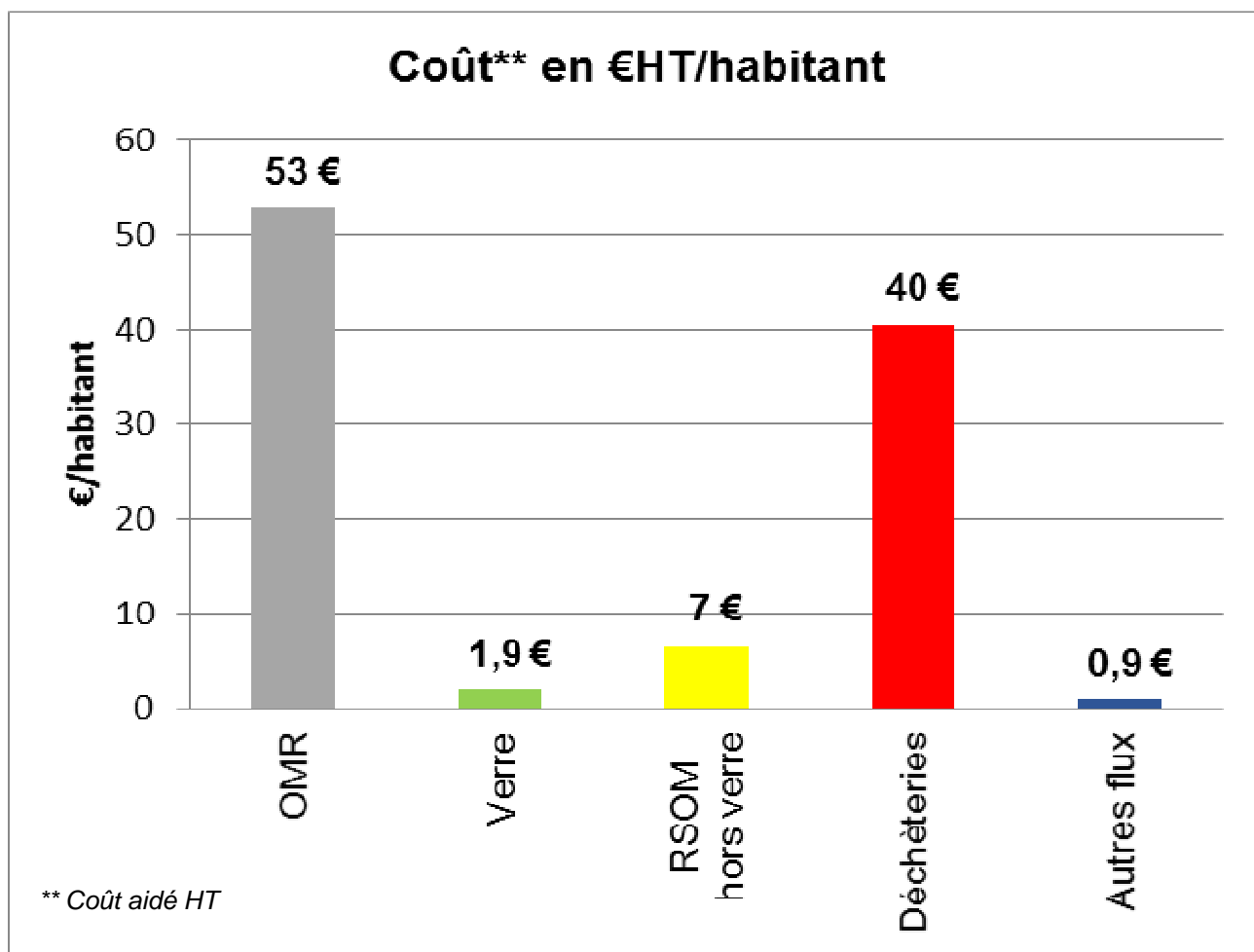
Année 2018	Flux des déchets								Total	Coûts 2017
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Amiante	Gestion du passif		
Coût complet	-	-	22.69	-	-	-	0.19	0.7	-	
Coût technique	56.54	2.42	21.56	-0.17	45.56	-	0.19	0.7	126.80	115.16
Coût partagé	56.21	2.05	9.40	-1.43	45.56	- 2.25	0.19	0.7	110.42	100.53
Coût aidé HT	52.80	1.90	8.06	-1.47	42.61	- 2.25	0.19	0.7	102.54	91.30
Coût imputé	46.56	1.99	18.42	0.43	40.49	-	-	0.6	108.45	109.93
Année 2018	Flux des déchets								Total	Coûts 2017
Montants en € HT / tonnes	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Amiante	Gestion du passif		
Coût complet	-	-	1844.66	-	-	-	-	1.49	-	
Coût technique	301.23	42.63	1752.16	-5.4	287.62	-	974.31	-	269.33	244.34
Coût partagé	299.51	36.05	763.98	-46.4	287.62	- 479	974.31	-	234.55	213.30
Coût aidé HT	281.33	33.50	654.92	-47.4	268.98	- 479	974.31	-	217.80	193.71
Coût imputé	248.05	35	1496.94	13.8	255.61	-	1071.74	-	230.36	233.23

- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...) ;
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E / ECOMOBILIER / ECO DDS / ECO TLC / CITEO) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions).
- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteurs : déchets couverts par contributions par producteurs : DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES



REPARTITION DU COUT COMPLET TTC



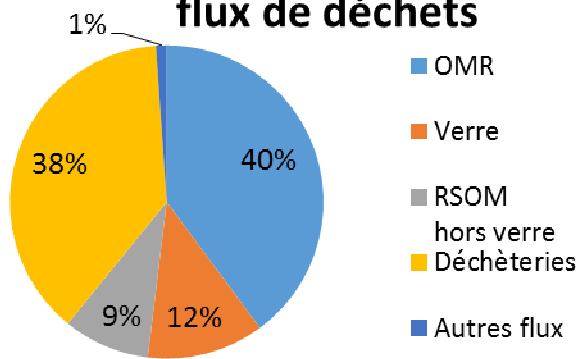


REPARTITION DES COUTS H.T. PAR SERVICES

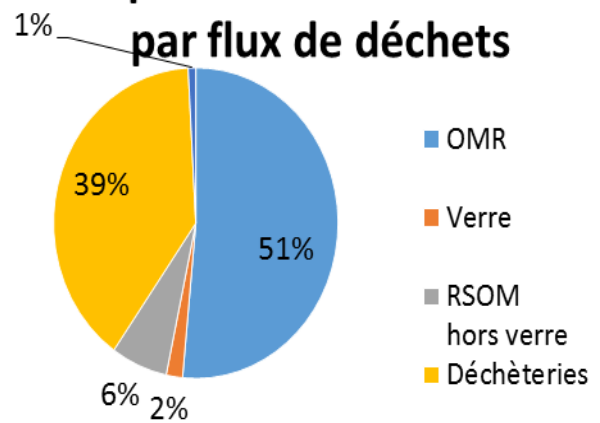
Année 2018	Flux des déchets							Total	Coûts 2017
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Amiante	Gestion du passif		
Coût pré collecte	2.78	1.67	65.29					3.04	3.85
Coût collecte	128.07	31.67	884.50		103.65			114.58	121.19
Coût transport	-3.16		156.38		40			18.17	18.33
Coût traitement	107.66		332.4	-9.03	70.41	974.31	1.50	83.74	77.20
Coût communication								3.70	3.88
Coût prévention / ZDZG								20.03	12.62
Coût structure								38.80	40.37

- * **Coût pré collecte**: charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte** : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport,...) avec participations au frais de transport du syndicat de traitement;
- * **Coût transport** : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement;
- * **Coût traitement** : dépenses de tri et traitement des déchets (incluant frais syndicat traitement);
- * **Coût communication** : charges de communication / sensibilisation (personnel animation, outils,...)
- * **Coût prévention / ZDZG** : charges de prévention / opération ZDZG (personnel prévention, outils,...)

Répartition des quantités par flux de déchets

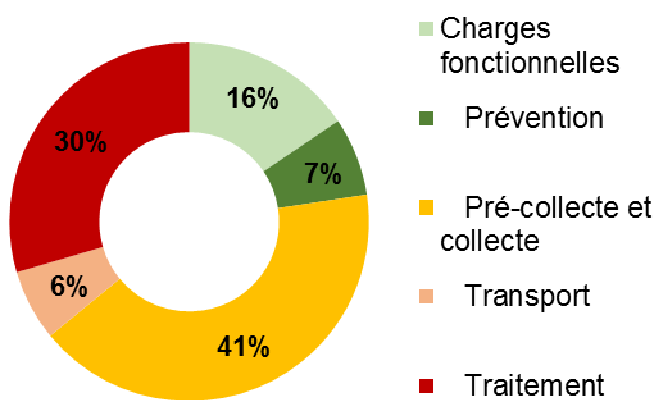


Répartition du coût aidé par flux de déchets

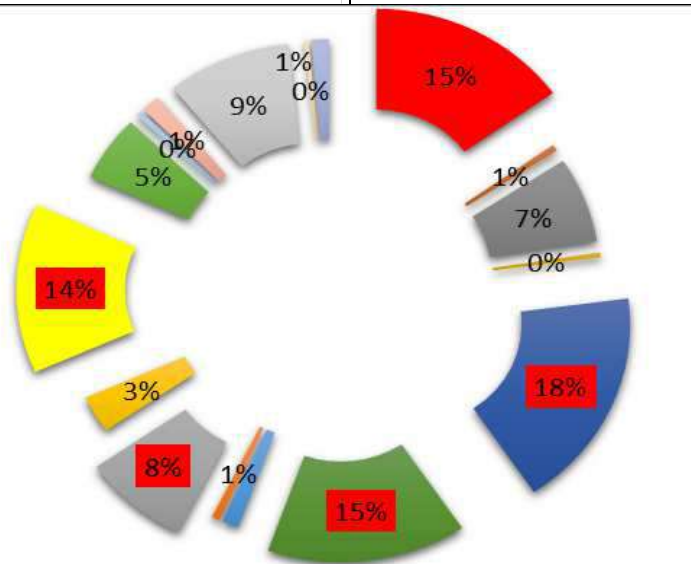
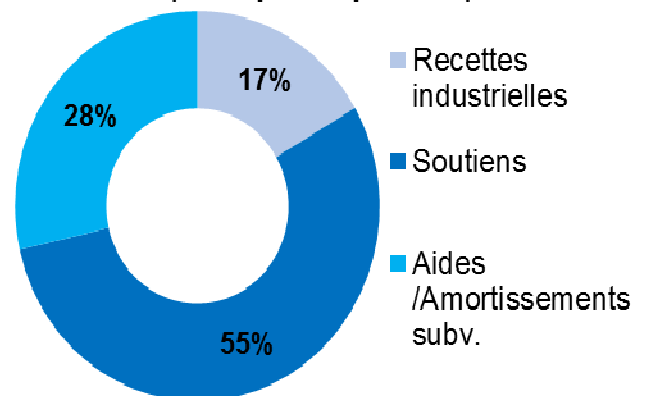


* **Coût structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances,...)

Répartition des postes de charges



Répartition des postes de produits (hors participations)



■ CHARGES FONCTIONNELLES

■ Prévention

■ COLLECTE OMR

■ Communication

■ COLLECTE RSOM HORS VERRE

■ COLLECTE DÉCHÈTERIE

■ Transport OMR

■ TRI CONDITIONNEMENT DECHETTERIES

■ Tri Conditionnement VERRE

■ Gestion du passif

■ Pré-collecte OMR

■ TRAITEMENT OMR

■ Pré-collecte RSOM hors verre

■ Tri RSOM hors verre

■ Transport/ déchèteries

■ Transport RSOM hors VERRE

■ Traitement Refus Tris

3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	DIFF. DEPENSES - RECETTES		Déficits Excédent
	757 513,25 €	833 264,58 €	(sans soutiens)	(avec soutiens)	
OMR (SYTRAIVAL)	383 711,21 €	422 082,33 €	-422 082,33 €	-422 082,33 €	TOTAL OMR
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	9 067,50 €	9 974,25 €	-9 974,25 €	-9 974,25 €	
REFUS DE TRI PAPIERS (SYTRAIVAL)	5 870,59 €	6 457,65 €	-6 457,65 €	-6 457,65 €	
	0,00 €			-16 431,90 €	TOTAL REFUS
PAPIERS (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €	14 902,94 €	42 482,39 €	
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	76 198,50 €	83 818,35 €	-61 395,30 €	218 102,46 €	
VERRE (SYTRAIVAL)	22 230,20 €	24 453,22 €	-24 453,22 €	-24 453,22 €	
	0,00 €			219 699,73 €	TOTAL CS (avec Refus)
CARTONS DECHETTERIES (VEOLIA)	13 598,46 €	14 958,31 €	11 184,38 €	11 184,38 €	
BOIS DECHETTERIES (VEOLIA)	87 104,32 €	95 814,75 €	-95 814,75 €	-95 814,75 €	
DECHETS VERTS (SEDE ENV.)	14 594,23 €	16 053,65 €	-16 053,65 €	-16 053,65 €	
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	95 263,55 €	104 789,90 €	-104 789,90 €	-104 789,90 €	
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB)	17 722,31 €	19 494,54 €	-19 494,54 €	-19 494,54 €	
AMIANTE DECHETTERIES (SITA)	4 053,14 €	4 458,45 €	-4 458,45 €	-4 458,45 €	
GRAVATS (CARME)	10 713,47 €	11 784,82 €	-11 784,82 €	-11 784,82 €	
PLATRE (SYTRAIVAL)	13 528,33 €	14 881,16 €	-14 881,16 €	-14 881,16 €	
HUILE DE VIDANGE (SERPOL)	3 857,45 €	4 243,20 €	-4 243,20 €	-4 243,20 €	
DEPENSES TRI / VALORISATION	228 663,80 €	263 315,00 €		-260 336,09 €	TOTAL DECHETTERIES
RECETTES	464 266,25 €	464 266,25 €			
RACHAT PLASTIQUES (SYTRAIVAL)	10 947,09 €	10 947,09 €			
RACHAT CARTONS (SYTRAIVAL)	8 080,76 €	8 080,76 €			
RACHAT VERRE (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €			
RACHAT ACIER (SYTRAIVAL)	2 741,44 €	2 741,44 €			
RACHAT ALUMINIUM (SYTRAIVAL)	653,76 €	653,76 €			
RACHAT PAPIER	14 902,94 €	14 902,94 €			

(SYTRAIVAL)					
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	37 325,99 €	37 325,99 €			
RACHAT FERRAILLES (GDE)	42 894,04 €	42 894,04 €	42 894,04 €	42 894,04 €	ferrailles
RACHAT BATTERIES (GDE)	1 744,13 €	1 744,13 €	1 744,13 €	1 744,13 €	batteries
RACHAT CARTONS DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	26 142,69 €	26 142,69 €			
RACHAT MATIERES DECHETTERIES	70 780,86 €	70 780,86 €		49 082,19 €	Soutiens complémentaires (mobilier, tissus, DEEE, DDS)
			-725 157,73 €	-368 998,33 €	
CITEO Emballages	279 497,76 €	279 497,76 €			
ECO MOBILIER	23 000,00 €	23 000,00 €			
ECOTLC	2 000,00 €	2 000,00 €			
OCAD3E	18 808,57 €	18 808,57 €			
CITEO Papiers	27 579,45 €	27 579,45 €			
ECO DDS	5 273,62 €	5 273,62 €			
SOUTIENS ECO ORGANISMES	356 159,40 €	356 159,40 €			

4. DES INDICATEURS QUALITATIFS

4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

Mesures engagées

Actions de communication / sensibilisation

Actions de communication / sensibilisation

Actions de communication/sensibilisation menées sur les déchets

- Edition 1 fois par an d'un journal intercommunal sur les déchets.
- Insertion d'articles dans bulletins municipaux.
- Insertion d'articles dans journaux locaux.
- Edition d'un guide tri : calendriers de collecte + recto sensibilisation prévention (ensemble des foyers).
- Journée d'information grand public : ateliers d'échange compostage-jardinage au naturel (6 sessions / 65 participants) / participation à animations lors de la Fête du jeu pendant la semaine du développement durable à CLUNY (10 visites) / sensibilisation au compostage-jardinage au naturel au « Vie de jardin » à JALOGNY (45 visites) / Sensibilisation au compostage, alimentation animale, prévention des végétaux à la fête de la pomme à CLUNY (60 visites).
- Journée d'information interne : sensibilisation aux achats éco-responsables pour l'utilisation de produits éco labélisés pour papier interne + produits entretiens véhicules et bâtiments pour les agents du SIRTOM (1 journée – 25 participants).
- Visite unité de valorisation énergétique d'un collectif local « Zéro déchet » (10 participants).
- Organisation d'actions dans les écoles : catalogue d'animations envoyé aux écoles (21 sessions – 524 participants).
- Formation Economie Circulaire pour les agents de la fonction publique territoriale : 14 stagiaires ont abordé durant 1 journée les piliers de l'économie circulaire grâce à une balade pédagogique, suivi d'un volet participatif sur les changements de comportement.
- Site internet : www.sirtomgrosne.fr
- Réalisations supports ou actions de communication spécifiques sur la prévention : guide de la prévention des déchets / guide trilingue.



Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets

- Actions prévues l'année prochaine : poursuites des actions, communication spécifique à mettre en place dans le cadre de l'opération Zéro Gaspillage / Zéro Déchet et spécification de ces actions dans le cadre du Contrat Déchets et Economie Circulaire (CODEC) signé en décembre 2018 avec l'ADEME (gaspillage alimentaire, valorisation des déchets organiques, actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), travail coopératif avec les structures du territoire sur le volet énergie et économie circulaire).

4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLP DMA)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) depuis 2010. Ce programme local de prévention dénommé PLP Sud Bourgogne a été réalisé conjointement avec les Communautés de communes du Tournugeois et du Mâconnais Val de Saône. 2015 était la dernière année de ce PLP dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME.

Ces collectivités ont décidé de renouveler leur partenariat pour une période de 3 ans (2016-2018) afin de développer un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA).

Pour le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ce PLP DMA est accolé au programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Pour l'année 2018 les actions phares sont présentées ci-dessous :

Actions de prévention sur les déchets

- Mise en place d'une collecte spécifique pour le papier blanc dans les administrations et les entreprises du territoire du SIRTOM. Actuellement la collecte est concentrée sur la ville de Cluny. Cette collecte concerne actuellement 21 sites (administrations / entreprises). Des cocottes pour le sur tri du papier blanc ont également été mises en place chez les commerçants volontaires. Actuellement 17 commerçants disposent de cocottes pour réaliser le sur tri du papier blanc, ces cocottes sont ramenées à la déchèterie de Cluny par les commerçants.

170 COCOTTES ONT ETE DISTRIBUEES POUR LA COLLECTE DU PAPIER BLANC, QUI EST RECUPERE PAR L'ASSOCIATION ECO'SOL LE PONT.

- Développement d'achats éco-responsables : Produits Eco labellisés pour papier interne + produits entretiens véhicules et bâtiments.
- Festival de théâtre de rue sur une semaine.
- Prêt de gobelets lavables pour les associations du territoire.
- Critères introduits dans les marchés publics : chantiers propres pour la maîtrise d'œuvre pour le programme de réhabilitation des déchèteries.
- DISTRIBUTION D'AUTOCOLLANT STOP PUB : 20 % des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du SIRTOM (donnée 2014). 29 % des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du PLP (enquête CG71 2014).
2018 : stop pub distribués par le SIRTOM sur demande (dizaine de foyers).

Actions avec les acteurs économiques

- Partenariat mis en place avec associations locales et GMS pour don des invendus / travail pour définir partenariat. Réflexion sur la mise en place d'une épicerie solidaire.
2018 : organisation d'une ramasse quotidienne des associations d'aide alimentaire et également dans l'optique d'un laboratoire de transformation des invendus. Sensibilisation au vrac et à la possibilité des clients de venir avec leurs boîtes aux rayons vrac. Autocollants distribués aux GMS pour indiquer que les clients peuvent venir avec leur boîte.
- Valorisation des déchets de cantines : des campagnes de pesage ont été réalisées dans les cantines du territoire afin d'évaluer le gaspillage alimentaire et voir quelles solutions doivent être mises en place afin de réduire le gaspillage et de valoriser le gisement (mise en place du compostage des déchets de cantine).
Actuellement 6 cantines scolaires du territoire du SIRTOM ont mis en place le compostage des déchets de cuisine.
Moins de déchets dans les commerces de proximité : sur la base du volontariat les commerçants de la rue principale de Cluny ont été sollicités afin de participer à l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité ». Des diagnostics déchets ont été réalisés chez les commerçants, en collaboration avec la CCI, afin d'identifier tous les postes de production de déchets. Suite à cet état des lieux, des actions de réduction des déchets (éco-gestes) ont été proposées aux commerçants. En 2018, pas d'action particulière.
- Atelier d'EIT sur une zone d'activité (TRAMBLY) : réflexions communes et définition d'actions conjointes (10 participants).
- Expérimentation pour mettre en place le lavage de bouteille et la consigne : 5 producteurs locaux engagés.
- Sensibilisation de la population aux achats Eco responsables : Mise en place d'un guide de la prévention des déchets en trilingue. Réalisation d'un Eco Chariot qui est présenté lors de différentes manifestations. Réalisation d'une exposition concernant l'éco consommation. Sensibilisation aux achats responsables lors des interventions auprès des élèves.
- Partenariat avec association pour réemploi des encombrants collectés : l'association Eco'Sol le Pont collecte les objets sur l'ensemble des déchèteries du SIRTOM afin que ces derniers soient réemployés/réutilisés. L'association dispose également d'un espace de vente dans la ville de Cluny. En 2015, le magasin de la Ressourcerie de Cluny a déménagé dans un espace plus grand sur le site d'une ancienne brocante.
En 2018, près de 52 tonnes d'objets réutilisables ont été détournés.

- Action "Sac de caisse" avec les commerces : s'inscrit dans l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité », en effet les commerçants volontaires limitent la distribution de sac de caisse en plastique par voie orale et écrite (affiche « les sacs plastiques c'est pas automatique ») auprès de leurs clients.

Actions visant à réduire les flux

Compostage

Compostage domestique

Opération de compostage domestique démarrée en 2007 – relance en 2013

Nombre total de composteurs individuels installés : 2 402

Nombre de composteurs distribués dans l'année : 126

Complément Compostage domestique - Bourgogne

Nombre de foyers potentiellement concernés maisons avec jardin : 6 000

Mise en place d'un suivi de l'opération : listing par commune des composteurs livrés

Un maître composteur au sein de la collectivité : embauché en régie en 2016 dans le cadre du PLP DMA.

29 opérations de compostage collectif au 31/12/2018 : Bray, Brandon, Jalogy, Tramayes, Salornay-sur-Guye, Dompierre-les-Ormes (PAV, école, camping), Germolles sur Grosne, Lournand, Pierreclos, Burzy, + Cluny (Jardin de simples, SIRTOM, Griottons, 2 écoles Marie Curie et Sacré Cœur, 1 centre de loisirs, ETAP, camping) + 3 EHPAD Salornay, Mazille, Bonnay + jardins partagés Cluny, Matour, Tramayes + ST Martin-la-Patrouille (Jardin des 5 sens)

Nombre de foyers participants : 220 (estimation)

Broyage

Partenariat avec loueurs de matériels (broyeur / tondeuse mulching) pour prise en charge essai (gratuit) et participation financière location /convention tri partite.

Conventionnement avec une Entreprise à But d'Emploi (In Cluniso) pour un service de broyage de branches itinérantes sur les communes du territoire

Opération poules

Vente-distribution de poulaillers fabriqués par un ESAT local et 2 poules, pour inciter les foyers qui n'ont pas encore de poules.

4.3. TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, a été retenu en décembre 2014, dans le cadre de l'appel à projet national « territoire zéro déchet zéro gaspillage ». Un programme d'actions réaliste au niveau de territoire permettant de s'engager sur des objectifs de réduction de production de déchets mais aussi de redéfinition du déchet en ressource a été présenté dans le cadre de cet appel à projet.

Ce programme permet de sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets, portant sur l'assiette des compétences : la collectivité est compétente pour tel type de déchets et les autres producteurs doivent gérer eux-mêmes, quitte à ne pas gérer leurs déchets en conformité avec les objectifs annoncés de la collectivité.

Il est donc important de déployer, **à l'échelle d'un territoire et non pas d'une compétence administrative**, une politique ambitieuse de gestion des déchets pour passer du consommateur producteur de déchets au consomm'acteur producteur de ressources afin de mettre en place une véritable économie circulaire sur ce territoire.



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ne va pas, ne peut pas, s'occuper de la gestion de l'ensemble des déchets créés sur son territoire mais par le programme présenté ci-dessous, il doit pouvoir être le facilitateur, et sur certaines actions le catalyseur, pour changer de cadre et **faire**, ou amplifier, une nouvelle politique de gestion des déchets ménagers et assimilés, le **faire savoir** en présentant des objectifs et les résultats en perspective de ces objectifs (techniques et financiers) et **faire faire** la même démarche aux autres partenaires créateurs de déchets ou responsables de la gestion de déchets sur le territoire d'étude.

Les engagements du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans le cadre de cet appel à projet sont les suivants :

a) OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- baisse de 24 % des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) (en poids) entre 2010 et 2020 : passage de 308 kg/hab. à 235 kg/hab. / baisse des ratios d'OMA de 10 % sur les 3 premières années du programme :

Baisse des Ordures ménagères résiduelles et refus de tri de 30 % entre 2010 et 2020 : passage de 212 kg/ hab. à 148 kg/hab./ baisse de 10% sur les 3 premières années du programme.

Baisse des emballages de 10 % entre 2010 et 2020 : passage de 22kg/hab. à 20 kg/hab./ baisse de 4.5 % sur les 3 premières années du programme.

Baisse des papiers de 15 % entre 2010 et 2020 : 28 kg/hab. à 24 kg/hab./ baisse de 5% sur les 3 premières années du programme.

Baisse du verre de 5 % : passage de 46 kg/hab. à 43 kg/hab./ baisse de 2% sur les 3 premières années du programme.

- baisse de 5 % des déchets de déchetteries (en poids / hors gravats) entre 2010 et 2020 : passage de 193 kg/hab. à 183 kg/hab. ./ baisse de 8 % sur les 3 premières années du programme.

- baisse de 17 % des Déchets Ménagers et Assimilés (en poids / hors gravats) entre 2010 et 2020 : passage de 501 kg/hab. à 418 kg/hab. ./ baisse de 6 % sur les 3 premières années du programme.

- Taux de valorisation de l'ensemble des déchets du SIRTOM de 75 % en 2017 / 2018 (hors gravats)

- Stabilisation du coût hors taxes par habitant de la gestion des déchets à 90 € en 2017 / 2018 (coût aidé H.T. selon méthode compta-coûts / matrice annuelle).

Concernant les déchets des professionnels, les données connues actuellement sur le territoire ne sont que des données statistiques de type ratio de DMA (20%). De fait, ce programme doit également servir à déterminer les quantités produites par les professionnels sur le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

b) OBJECTIFS QUALITATIFS :

- ancrer la politique de gestion des déchets du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans un schéma d'économie circulaire : inciter, soutenir, fédérer et gérer pour que le déchet ne soit pas une contrainte mais devienne une ressource en termes écologique, social et économique.

- développer le multi traitement priorisé : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement ultime.

- rassembler les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés.

- changer de paradigmes d'organisation technique, administrative, financière et fiscale pour développer une nouvelle politique de gestion des déchets sur le territoire.

Le programme présenté repose sur des actions de terrain qui doivent être menées par un personnel spécifique et formé. De fait, il est programmé de pérenniser ou créer 4 fonctions différentes :

EQUIPE PROJET

- 1) animateur du programme « zéro déchet / zéro gaspillage » :

Une personne spécifique est recrutée et formée pour mettre en place et suivre ce programme (1 ETP de 3 ans dont 2 années en contrat d'apprentissage MASTER 1 et 2 et troisième année CDD). Ce poste s'articulera avec les différents postes gérant les missions de ce programme, à savoir : l'animateur PLP (pour les actions sur le territoire), le maître composteur, l'animateur de médiation ZDZG, l'animateur tri/communication. Cette personne sera en relation directe avec le Directeur et l'autorité territoriale.

- 2) animateur / maître composteur :

Sur un poste 0.8 ETP (CDD de 3 ans) il assurera l'initiative de la mise en place de placettes de compostage et le travail avec les communes ou les guides composteurs locaux, la formation des personnes ressources, la création et l'animation du réseau de guide composteurs.

- 3) animateur du Programme Local de Prévention (PLP) :

Un poste d'animateur du PLP a été ouvert spécifiquement en 2010. A l'intérieur du programme d'actions, une entité PLP doit perdurer afin de continuer et amplifier les actions mises en place. Ce poste sera mutualisé entre les 3 collectivités en charge du PLP (SIRTOM de la Vallée de la Grosne, Communautés de communes Mâconnais Val de Saône et Tournugeois) (0.33 ETP).

- 4) animateur de médiation du ZGZD :

Cette personne, sur un poste de 0.2 ETP, aura plusieurs missions :

a) sensibiliser les usagers qui ont été touchés par des refus des équipes de collecte sur les modifications de comportement à adopter ; tout en expliquant les règles définies par la collectivité pour la gestion des déchets (prévention, tri). Le fait de baser les rencontres sur les suivis de refus de collecte permet de cibler les foyers (directement quand il s'agit de collecte en porte à porte et par sous-territoire quand il s'agit de secteurs en point de regroupement) et de prioriser les foyers et les secteurs du territoire qui ont besoin d'une sensibilisation directe. Cette étape permet directement d'informer les personnes dans les foyers des outils mis à disposition par la collectivité pour réduire sa production de déchets. Ses rencontres permettront d'initier un dialogue avec ces foyers, voire de leur proposer des engagements de modifications de comportement, leur permettant s'ils le souhaitent, de devenir des foyers témoins pouvant relayer les informations (les foyers « repentis » peuvent être appropriés pour passer les bons messages...).

b) identifier les déposants lors des dépôts sauvages (en relation avec les communes) afin de pouvoir lancer une procédure d'informations et de sensibilisation comme présenté dans le point 4) a) sur les foyers concernés. Il s'agit de mettre en place un lien de médiation avec les personnes n'utilisant pas les outils proposés pour la gestion des déchets. Cette mission n'est pas répressive mais incitative par la rencontre et la liaison avec les usagers les plus à l'écart du processus de gestion durable de leurs déchets.

c) organiser une mission d'information de la population sur la gestion des déchets et les gestes à intégrer pour rentrer dans une logique de prévention (participation aux manifestations locales,...). Cette mission se fera en liaison et complément de l'animateur du PLP. Les actions cibleront les territoires qui auront émergés par rapport aux points 4) a) et 4) b) (animation de quartiers ou de hameaux).

Cette fonction complètera la fonction d'animateur/maitre composteur permettant à la même personne d'appréhender la pratique et la théorie. Ainsi, la formation qu'aura acquis la personne recrutée pour la fonction de maître composteur (médiation, entraînement de la population sur un projet, formateur,...) sera appliquée sur cette fonction d'animateur de médiation ZDZG.

En complément de ces postes, une délégation de prestation ingénierie est mise en place pour mener les actions de changement de comportement des professionnels du territoire.

Concernant la gouvernance du programme d'actions, outre les organes décisionnels habituels et réglementaires, il sera créé un **Conseil de Territoire Déchets (CTD)** (de type Conseil de développement d'un Pays) qui regroupera les différents acteurs de la société civile autour de la problématique des déchets sur le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Ce CTD se réunira une fois par an afin d'analyser les résultats des actions de l'année en matière de gestion de déchets ménagers et professionnels, et de proposer des actions à développer aux acteurs en charge de cette gestion sur le territoire. La gouvernance de ce CTD sera décidée chaque année par l'ensemble des participants, ceci pour 1 an.



SCHEMA D'ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET ZGZD

SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTIONS

ACTIONS TRANSVERSALES

- 1) caractérisation des OMR / DNR / refus de tri :
- 2) mise en place d'un indicateur mensuel « bilan carbone » :
- 3) règlement de service gestion des déchets :
- 4) vulgarisation des informations sur les coûts :
- 5) fourniture d'un kit « notre territoire et ses déchets » :

6) création d'une charte « zéro déchet / zéro gaspillage » :

7) harmonisation des règles fiscales sur le territoire :

8) mise en place d'une tarification incitative (TI) :

9) transfert / transport :

10) travail dans le cadre des marchés de prestation de traitement pour choisir des unités proches du quai de transfert :

11) étude sur la perception des gestes de tri et de prévention :

12) police spéciale déchets :

ACTIONS SPECIFIQUES

PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS : Programme Local de Prévention (PLP)

13) développement des couches lavables :

14) développement du compostage individuel et semi collectif :

15) fourniture de poules :

16) développement de la vente en vrac :

17) développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable :

18) travail sur la consommation et les circuits courts :

19) intensification de la communication / sensibilisation :

20) réduction de la toxicité des déchets :

21) développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable :

22) gestion du papier de bureaux :

23) gaspillage alimentaire :

24) compostage collectif :

PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS) :

25) mise en place de la redevance spéciale incitative :

26) borne rachat emballages :

27) consignes du verre :

28) mutualisation des déchets verts :

29) travail de sensibilisation et développement du partenariat avec les professionnels fréquentant les déchèteries :

30) contractualisation avec les professionnels :

31) étude de la collecte des bio déchets :

32) investissement dans une unité de méthanisation agricole : s à

33) mise en place de déchèteries professionnelles notamment pour déchets du BTP :

34) démarches d'écologie industrielle et territoriale :

35) promotion de l'économie sociale et solidaire :

36) développement du tri et prévention de la production des déchets en direction des touristes itinérants et de séjour :

AMPLIFICATION DU GESTE DE TRI :

37) amplification des mesures pour les refus de collecte :

38) extension des consignes de tri des emballages :

39) amélioration du tri du papier :

40) amélioration du tri du verre :

41) extension des flux triés du réseau de déchèteries :

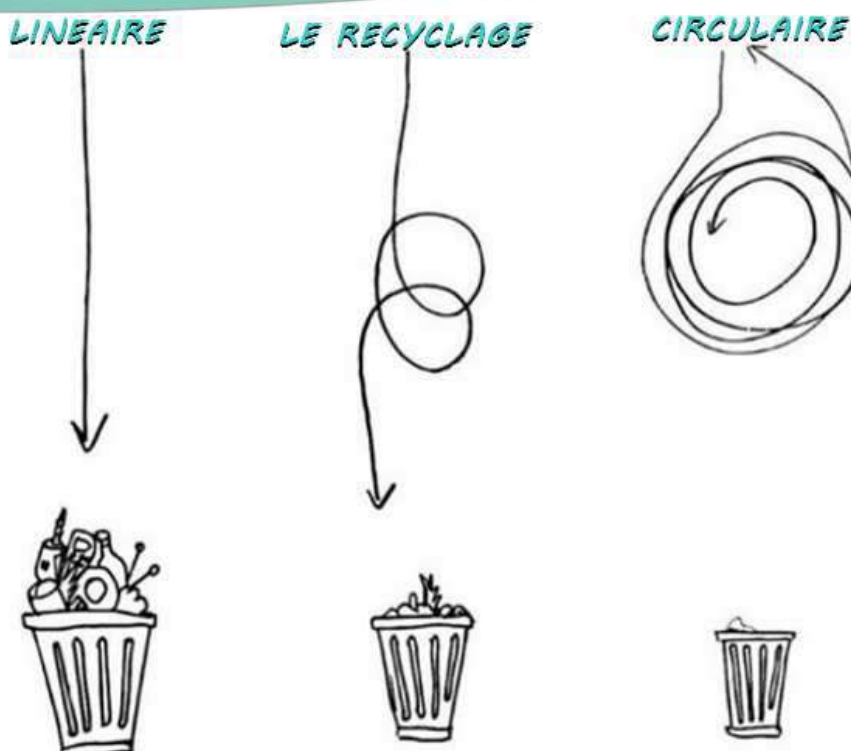
42) travail spécifique sur les déchèteries :

VALORISATION DES DECHETS NON RECYCLABLES :

43) objectifs en termes de traitement :

44) extraction des bio déchets des OMR :

45) refus de tri au centres de tri :



Bilan qualitatif de « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

LES SYNERGIES REALISEES EN 2018 AVEC LES PARTENAIRES

Le projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » permet aux acteurs d'un même territoire de travailler ensemble sur des projets communs pour aller vers une économie circulaire et locale, créatrice d'emplois et de ressources.

Depuis 2017, l'entreprise à but d'emploi In Cluniso a été créée pour répondre aux besoins non-satisfaits par les professionnels. Sur l'année 2018, les activités en partenariat avec le SIRTOM étaient la ramasse des invendus alimentaires et la redistribution de ces denrées, la collecte de cartons en bon état en prévision d'une activité de « carton de réemploi » et le broyage itinérant de branches dans les communes du territoire. Ces activités vont se poursuivre sur l'année 2019, avec des réflexions sur l'évolution de ces activités.

De nombreux citoyens ont été approchés durant cette année, pour réfléchir, organiser, mettre en place des projets de réduction, de réemploi et de valorisation de matières jetées (communes, artisans, commerçants, paysagistes, entreprises, associations, particuliers, ...).

Ces partenariats ont permis de clôturer l'année 2018 et le programme « ZDZG » par le Conseil Territorial Déchet, qui a eu lieu le 29 novembre. Au total, ce sont 28 personnes qui ont participé à cette 3^{ème} édition, qui avait pour objectif de prendre conscience de l'importance du « travail ensemble » entre acteurs du territoire pour mener une dynamique d'économie circulaire. La journée a été rythmée d'un atelier de jeu de rôles autour des synergies territoriales, du bilan de la 3^{ème} année ZDZG et de la présentation de 9 actions phares de l'année écoulée.



LE PLAN D'ACTION ZDZG

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne s'est engagé dans cet appel à projet national à mettre en place sur 3 ans, 45 actions portant sur la réduction, le réemploi, et la valorisation des déchets de son territoire. Voici le bilan de ce programme d'action :

Mobilisation des partenaires		Temps pour la réalisation		Avancée de l'action		Intérêt de l'action		Réalisation de l'action	
1	Mobilisés	1	Long	1	Peu avancée	1	Faible	1	Non réalisée
2	Mobilisation forte	2	Moyen	2	Avancée	2	Moyenne	2	En projet
3	Mobilisés et motivés	3	Rapide	3	Très avancée	3	Forte	3	Réalisée + suivi

	n°	Action	Mobilisation	Temps pour	Avancée	Intérêt de	Moyenne	Réalisation	
			Motivation	réalisation		l'action	sur 10		
TRANSVERSALES	1	caractérisation des OMR / DNR / refus de tri	2	3	3	3	9,2	3	
	2	mise en place d'un indicateur mensuel « bilan carbone »	3	3	3	1	8,3	3	
	3	règlement de service gestion des déchets à destination des usagers	2	3	1	3	7,5	1	
	4	vulgarisation des informations sur les coûts	1	3	1	2	5,8	1	
	5	fourniture d'un kit « notre territoire et ses déchets »	1	2	1	3	5,8	1	
	6	création d'une charte « zéro gaspillage / zéro déchets »	1	3	1	2	5,8	1	
	7	harmonisation des règles fiscales sur le territoire	2	1	3	3	7,5	2	
	8	mise en place d'une tarification incitative (TI)	1	3	1	2	5,8	2	
	9	transfert / transport	3	1	3	3	8,3	3	
	10	travail ds le cadre des marchés de prestation de traitement pr choisir unités proches du quai de transfert	3	1	3	3	8,3	3	
	11	étude sur la perception des gestes de tri et de prévention	3	2	1	2	6,7	1	
	PLP	12	police spéciale déchets	1	3	1	2	5,8	1
12'		Gouvernance CTD	3	3	3	3	10,0	3	
13		développement des couches lavables	2	1	2	3	6,7	2	
14		développement du compostage individuel et semi collectif	3	1	3	3	8,3	2	
15		fourniture de poules	3	2	3	3	9,2	2	
16		développement de la vente en vrac	1	3	1	3	6,7	1	
17		développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable	3	2	3	3	9,2	3	
18		travail sur la consommation et les circuits courts	1	3	1	3	6,7	1	
19		Communication	3	1	3	3	8,3	2	
20		réduction de la toxicité des déchets	2	3	2	3	8,3	2	
21		Aide à l'équipement de vaisselle durable dans les communes	2	3	2	3	8,3	1	
PROFESSEUR		22	gestion du papier de bureaux	3	3	3	3	10,0	3
	23	gaspillage alimentaire	2	3	2	3	8,3	2	
	24	compostage collectif	2	1	3	3	7,5	2	
	25	Mise en place de la redevance professionnelle incitative	1	1	2	3	5,8	2	
	26	Borne rachat emballages	1	3	1	2	5,8	1	
	27	Consignes du verre	3	2	2	3	8,3	2	
	28	Mutualisation des déchets verts	2	3	2	2	7,5	2	
	29	travail de sensibilisation et développement du partenariat ac les pro fréquentant les déchèteries	1	3	1	2	5,8	1	
	30	contractualisation avec les professionnels	1	3	3	2	7,5	2	
	31	Etude de la collecte des bio déchets	1	3	1	3	6,7	2	
	32	investissement dans une unité de méthanisation agricole	3	1	3	3	8,3	2	
	ONNELES	33	Mise en place de déchèteries pro notamment pour déchets du BTP	1	3	1	2	5,8	1
34		Démarches d'écologie industrielle et territoriale	3	2	2	3	8,3	2	
35		Promotion de l'économie sociale et solidaire	3	1	3	3	8,3	2	
36		développement du tri et prévention de la production des déchets en direction des touristes itinérants et de séjour	3	1	2	3	7,5	2	
TRI		37	amplification des mesures pour les refus de collecte	2	3	3	3	9,2	2
		38	extension des consignes de tri des emballages	1	3	1	3	6,7	2
		39	amélioration du tri du papier	1	2	2	3	6,7	2
		40	amélioration du tri du verre	1	3	2	3	7,5	2
		41	extension des flux triés du réseau de déchèteries	3	1	3	3	8,3	3
		42	travail spécifique sur les déchèteries	3	1	3	3	8,3	3
VALO		43	objectifs en termes de traitement	3	1	3	3	8,3	2
		44	extraction des bio déchets des OMR	2	1	2	3	6,7	2
	45	refus de tri au centres de tri	2	2	3	3	8,3	2	
DECODER	A	Carton	2	1	2	3	6,7	2	
	B	Déchets vert Pro	2	3	2	2	7,5	2	
	C	Réparation	3	3	3	3	10,0	2	

CARACTERISATION

Le SIRTOM a effectué 4 caractérisations des ordures ménagères résiduelles des particuliers, durant les 3 ans du programme ZDZG : c'est environ 1300 kg qui ont été triés puis pesés par matières. Un zonage par densité de population permet de différencier les données d'une zone rurale, semi-rurale ou urbaine.

Ces données permettent à la fois d'orienter les actions du projet ZDZG par matière, mais aussi géographiquement, et à la fois de suivre l'évolution de la composition des ordures ménagères sur les 3 ans du programme ZDZG.

Voici le bilan de cette opération :

- Peu de différence de répartition de poids entre les 3 typologies rurale / semi-rurale / urbaine
- Encore beaucoup de déchets facilement évitables, au minimum sur le tri
- Un gros tiers des poubelles sont des biodéchets (gaspillage alimentaire + restes compostables)
- Peu d'évolution depuis 3 ans

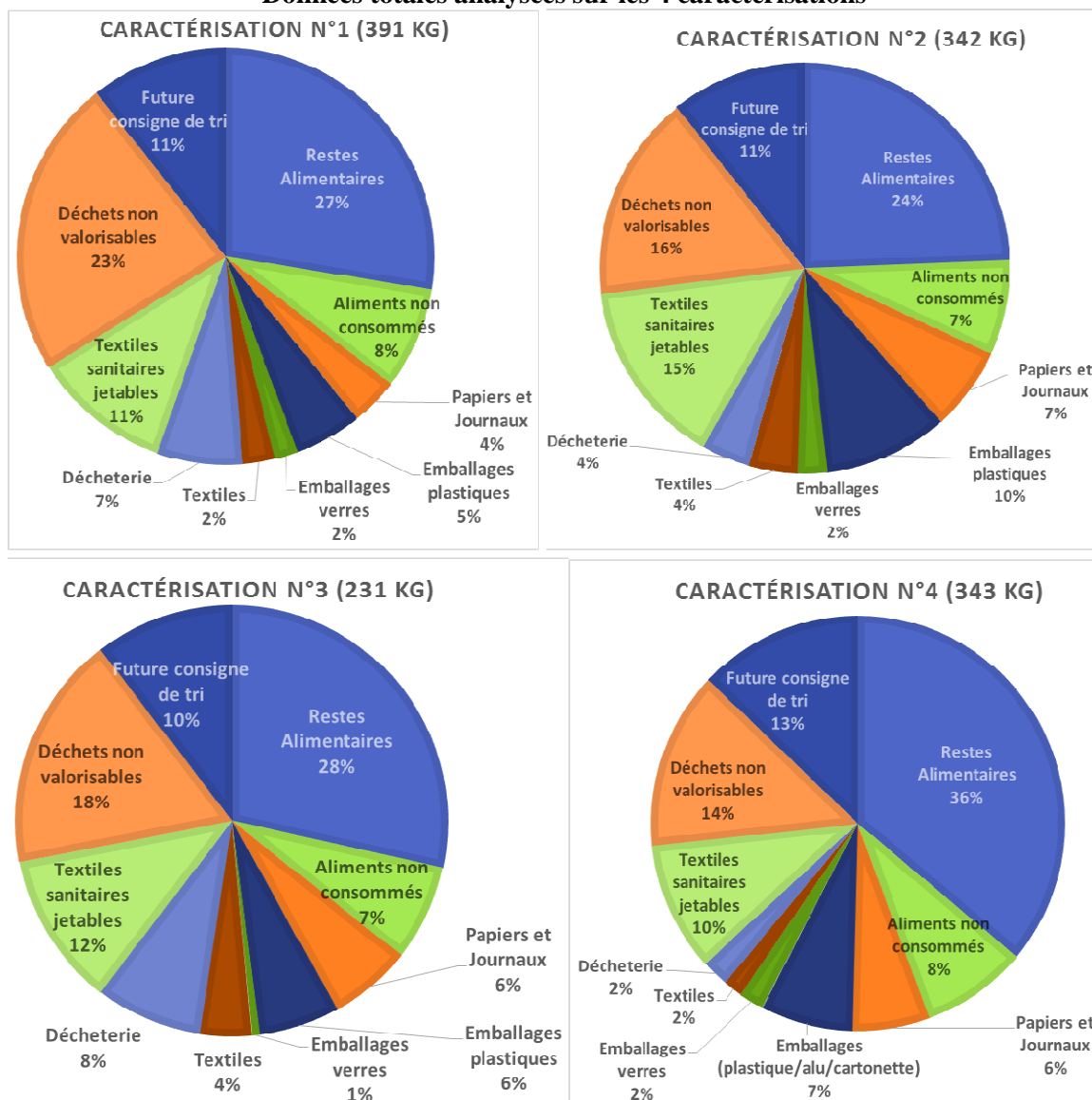
Cette analyse peut aussi être évaluée en volume. Pour **environ** 1 bac 120 l de biodéchets c'est :

- 4 bacs 120 l d'extension de consigne de tri (film et barquette plastique)
- 2 bacs 120 l d'emballages
- 1 bac 120 l de déchets non valorisables
- 0.25 bac 120 l de papier



L'équipe ZDZG analysant le contenu des poubelles : un exemple de « non-tri » et de matière compostable !

Données totales analysées sur les 4 caractérisations



Voici la répartition en poids des matières retrouvées dans les poubelles ménagères, et les solutions qui peuvent être apportées pour les réduire :

- **33 % de déchets organiques** (dont 7 % d'aliments non consommés !) : ces matières peuvent être évitées en cuisinant les restes et produits abîmés, et en installant un site de compostage individuel ou collectif.
- **20 % de matières pouvant être recyclées** (papiers, emballage, verre, textile) : une sensibilisation sur le tri est à approfondir, mais également l'étude des emplacements des différents points propres du territoire.
- **6 % de déchets de déchetterie** (bois, appareils électroniques, végétaux) : matière à déposer directement en déchetterie.
- **40 % de déchets non valorisables** dont 13 % de couches et textiles sanitaires jetables : mouchoirs et couches lavables.... Pourquoi pas ?

En conclusion, **le changement de comportement des citoyens** prend du temps... Des solutions existent et le SIRTOM accompagne tout citoyen souhaitant s'engager dans une réduction de son impact environnemental en limitant sa production de déchets !

FORMATION ECONOMIE CIRCULAIRE

Le mardi 16 octobre, **une formation d'une journée sur l'économie circulaire** a réuni une dizaine de personnes dans la salle communale de Château : élus, techniciens, directeurs, cantonniers, chargés de missions ont pu découvrir l'économie circulaire, **comprendre les enjeux et l'intérêt de la mise en place de projets** dans les pratiques professionnelles.

Le matin, les stagiaires se sont appropriés les 7 piliers de l'économie circulaire **grâce à des séquences pédagogiques de plein air**, animées par Nicolas SIZARET (TRANSFORMONS) : la Nature a servi de support pour illustrer ces notions. Par exemple : la notion de « consommation responsable » a été illustrée par l'écureuil : il consomme local, il mange uniquement à sa faim, il ne gâche pas les restes et les stocke en enterrant des fruits d'arbres permettant parfois la dissémination des graines.

L'après-midi, les stagiaires ont pu découvrir **pourquoi il n'est pas simple de changer ses habitudes** pour tendre vers une économie circulaire. Les 6 étapes du changement de comportement ont permis de comprendre où pouvait apparaître le(s) point(s) de blocage de la personne, et de la situer sur une étape du changement.

En fin d'après-midi, **une visite chez un acteur de l'économie circulaire** a permis de se rendre compte des avantages et des difficultés qu'il peut y avoir dans ces projets. Vincent de Montard a accueilli le groupe à sa brasserie, pour exposer le projet de Consigne des bouteilles de bière.

Voici quelques retours des stagiaires :

« J'aime bien la SPPA (séance pédagogique de plein air). Transmettre sous cette forme à des personnes qui n'y connaissent rien est une bonne manière de les capter et leur donner un premier niveau d'information et de prise de conscience. »

« J'ai apprécié la diversité des horizons professionnels des participants. »

« L'exercice de questionnement sur le changement de comportement (...) était très intéressant. C'est après que je m'en suis rendu compte. »

INTERNET, PRESSE ET RADIO



En 2018, le SIRTOM a continué la communication de ses actions sur son site internet et poursuit l'alimentation de sa page Facebook « SIRTOM de la Vallée de la Grosne » : les mises à jours sont régulières, avec des actualités sur les animations prévues. Ont été développées des campagnes publicitaires et d'agenda avec la radio locale « Fusion FM » (2 campagnes publicitaires sur les cadeaux dématérialisés et sur le jardinage, ainsi que 6 annonces agendas pour prévenir des prochains événements).

Le SIRTOM s'appuie aussi sur les commerçants locaux pour déposer des affiches sur l'animation prévue sur leurs communes : l'accueil se passe toujours très bien !

Pour être encore plus au courant des actualités du SIRTOM, l'équipe ZDZG était en réflexion fin 2018 pour créer une lettre d'information « Les Faits Zéro Déchet » qui permettra en 2019 de communiquer sur les accompagnements proposés par le SIRTOM, mais aussi des événements, des conseils, etc ... Tout cela en dématérialisé bien sûr !

ANIMATIONS SCOLAIRES



Un catalogue d'animations scolaires est envoyé aux mairies et aux écoles au mois de septembre. Des interventions gratuites afin de sensibiliser les enfants de tous les âges, de la maternelle au lycée, sont proposées par les animateurs du SIRTOM. En 2018, dix-sept animations scolaires ont été réalisées, tels que des visites de déchèteries, des jeux en classes, des jeux sur le tri ou l'apprentissage du compostage, des opérations nettoignons la nature.

Quatre écoles ont sollicité le SIRTOM pour la réalisation d'animation spécifique au compostage ce qui correspond à un total de 95 enfants sensibilisés.

BIBLIOTHEQUE

Afin d'élargir les moyens de communication, une action a été développée avec les bibliothèques. Une convention entre le SIRTOM et les bibliothèques a permis de définir la mise à disposition de 5 livres sur la thématique du Zéro Déchet. Ces livres sont mis en avant dans la bibliothèque et un poster explique l'intérêt pour le SIRTOM de mettre en avant ces livres, ainsi que les actions qui sont mises en place sur le territoire via le ZDZG.

Ce sont 13 bibliothèques (16 communes) qui ont bénéficié de cette action en septembre 2018 !

Un bilan sera effectué 6 mois à 1 an après pour évaluer l'intérêt de ce dispositif.

Les faits zéro déchet sur votre territoire

Votre bibliothèque s'engage dans le zéro déchet !

Votre bibliothèque et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ont créé un partenariat pour mettre en avant les livres en lien avec la **thématique Zéro Déchet**.

Voici les 5 ouvrages sélectionnés pour s'embarquer dans l'aventure de ce mode de consommation minimaliste et de bon sens !

Famille ZÉRO DÉCHET
Un guide pratique, illustré et plein d'humour pour se lancer dans un mode de vie durable qui fait du bien. Le zéro déchet, l'essayer c'est l'adopter !

40 recettes originales réalisées à partir des « déchets » ou du moins des parties des fruits et légumes que l'on n'a pas l'habitude (à tort ?) de consommer !

Les Zéro Déchet
Ce guide illustré encourage les enfants dès 8 ans à être acteurs de la protection de l'environnement, tout en s'amusant !

Où trouver le meilleur engrais pour son jardin ? Les épluchures de cuisine et les végétaux du jardin habituellement jetés se transforment en compost ou paillis !

RENARD
Un très belle histoire pour sensibiliser les enfants au recyclage, à la réparation et aux objets que l'on jette trop facilement !

Cartons
Réemployés ou transformés en produit de calage ça peut cartonner sur notre territoire ! Un projet en test avec les professionnels...

Consigne
Et si on les lavait plutôt que de les recycler? 5 producteurs sont en tests !

Déchets verts
Un broyage itinérant dans les communes : utile pour tous ! Du broyat pour le paillage, et pour le compost.
Un essai gratuit et des locations à tarif préférentiel de tondeuse mulching et broyeur à végétaux chez nos 5 partenaires !

Compostage
Des initiations et formations pour tout comprendre sur le compost sont proposées, pour l'achat d'un composteur individuel. Les établissements privés et publics peuvent aussi en bénéficier !

Poules
Elles permettent de réduire de 30% le poids de la poubelle ménagère ! Le SIRTOM propose 1 poulailler + 2 poules pour 80 €.
Cette opération est sur inscription.

Gobelets et barquettes
Les associations du territoire peuvent emprunter de la vaisselle non-jetable pour leurs manifestations !

Réparation
Venez apprendre à réparer vos objets : petits appareils électriques, vélos, jouets, ... à la Ressourcerie de Cluny ou dans les communes !
Si vous êtes bricoleurs, rejoignez l'équipe de bénévoles « MacGyver » !

Composts et paillis

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zer
GASPILLAGE

Votre bibliothèque vous propose de (re)découvrir des livres en lien avec cette thématique !
Bonne lecture !

Contact : zdzg@sirtomgrosne.fr – 03.85.59.26.98
www.sirtomgrosne.fr

EVENEMENT ECO RESPONSABLE

Le festival de spectacles vivants de LOURNAND a bénéficié, pour la deuxième année, d'un accompagnement de la part du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Tout d'abord, un accompagnement financier qui s'est traduit par le versement d'une subvention de 1 000 € pour **un spectacle portant sur l'environnement**. Ensuite, matériel avec la mise à disposition d'une **exposition** composée de 8 panneaux sur l'économie circulaire et le **prêt de gobelets réutilisables**. Enfin, technique, avec la sensibilisation et l'accompagnement du chef cuisinier pour le **compostage des déchets de préparation** et restes de repas qui s'est déroulé tout le long des festivités.

En 2019, le SIRTOM s'est donné comme objectif d'accompagner 5 manifestations vers une eco-manifestation.



DEFILE MODE



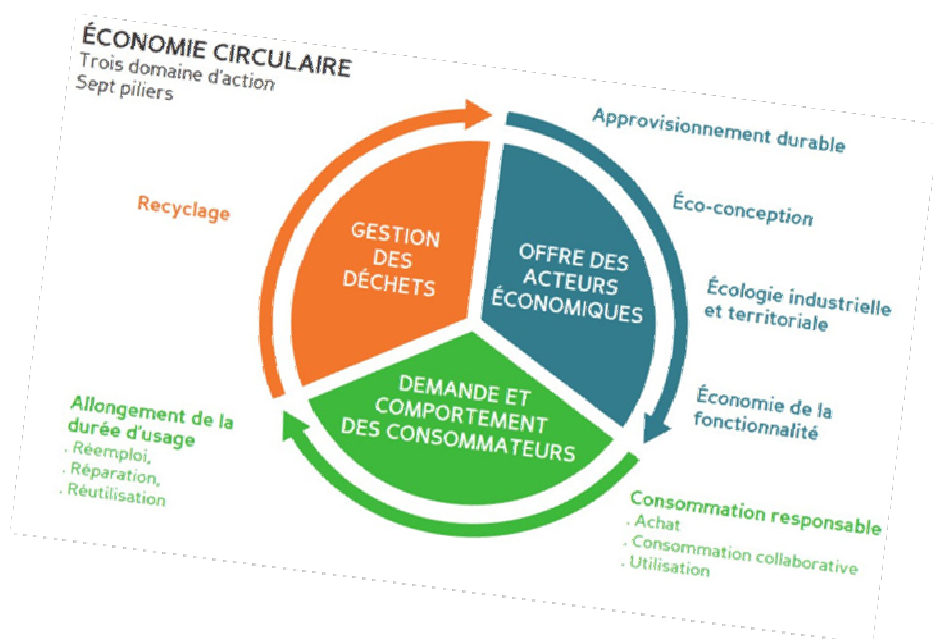
Pour la 27^{ème} année consécutive, la ressourcerie d'Eco 'sol en partenariat avec le lycée la Prat's organise un défilé de mode afin de faire la promotion des vêtements de seconde vie à la ressourcerie de Cluny. Six lycéens ont choisi des



tenues et défilé devant quarante personnes !

BILAN DES PROJETS ET ANIMATIONS REALISES EN 2018

Pour présenter les projets de l'année 2018, le SIRTOM vous propose de parcourir les 7 piliers de l'économie circulaire, et d'ainsi découvrir et comprendre ces notions parfois barbares...



EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES

Définition : *Limiter l'impact sur l'environnement dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière, tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables.*

Broyage Itinérant dans les communes

Depuis fin 2017, Le SIRTOM finance et expérimente une prestation de broyage réalisée par une entreprise à but d'emploi (EBE) IN CLUNISO, acteur de l'économie sociale et solidaire permettant à des personnes de retrouver le marché de l'emploi.

Cette prestation de broyage est proposée aux communes du SIRTOM. Celles qui sont volontaires mettent à disposition un endroit de stockage de branches (soit celles de la commune soit celles des habitants). Des panneaux indicatifs de lieux de stockage et des affiches personnalisées sont mis à disposition par le SIRTOM, ils indiquent le lieu et la nature des déchets à apporter. Le produit fini (broyat) est distribué aux habitants et/ou est utilisé directement sur les espaces verts municipaux. Les communes dotées de placette de compostage en cœur de village alimentent le bac de broyat avec celui-ci. En 2018, 16 communes sur 60 ont bénéficié de cette prestation ce qui correspond à 17 journées de

broyage. De plus, des démonstrations en déchèteries ont été réalisées sur 3 d'entre elles afin de sensibiliser les habitants à la valorisation des végétaux au jardin.



ECO CONCEPTION

***Définition :** Réfléchir dès la phase de conception du produit aux matières premières utilisées, en privilégiant les ressources renouvelables à celles non renouvelables et garantir une valorisation du produit en fin de vie, par le réemploi, la réparation ou le recyclage.*

En 2018, il n'y a pas eu de réflexion autour de l'éco-conception car il n'y a pas eu de demande des entreprises du territoire.

ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

***Définition :** rassembler les industries, grosses et petites entreprises pour travailler ensemble et mettre en commun des synergies possibles, pour que les flux de déchets et d'énergie des uns, soient la matière et l'énergie des autres.*

Atelier Synergie inter-entreprises

Un atelier de synergies inter-entreprises a eu lieu en juin 2018 sur la commune de Trambly. Cet atelier a été coconstruit en partenariat avec le territoire TEPOS de la Communauté de Communes Saint-Cyr-Mère-Boitier, le bureau d'étude DECODEX et la CMA. Pour la réussite de ce projet, a été choisie la méthode du porte à porte sur les différentes zones d'activités de Trambly.



Afin d'avoir le plus de participants à cet atelier, il a été organisé au plus près du lieu de travail des responsables d'entreprises. Il a duré de 11h à 13h le temps de la pause déjeuner avec un repas offert.

Cet atelier a réuni cinq entreprises sur les douze inscrites. Elles ont pu se rencontrer et discuter de problématiques communes à mutualiser.

Exemple de projets :

- 3 projets d'achats groupés : métal, entretien espaces verts, sécurité incendie
- 1 projet photovoltaïque concernant 2 entreprises : lien avec actions Tepos du territoire
- 1 projet de ramassage mutualisé de déchets dangereux.

Une entreprise a directement pris contact avec une structure locale pour son étude photovoltaïque. Elle a finalement décidé de ne pas poursuivre, faute de plan disponible de sa toiture. Cependant, elle souhaite maintenant se réunir avec ses deux voisins (non présents à l'atelier) pour lancer une étude d'achat groupé d'énergie. Elle fait elle-même la démarche auprès de ses voisins et reviendra vers le SIRTOM et ses partenaires si cette idée les séduit également.

Valorisation des végétaux des paysagistes et élagueurs



En mars 2017, lors d'un atelier de travail avec les paysagistes et élagueurs du territoire, il a été choisi de réfléchir sur un projet de maillage de valorisation des végétaux. L'idée est de mettre en relation les agriculteurs qui sont en besoin de matière sèche (broyat) et/ou humide (tonte de pelouse) pour une valorisation en compostage ou litière animale.

En 2018, un diagnostic des volumes des professionnels volontaires a été établi pour estimer les quantités qui peuvent être reçues chez les agriculteurs. Ce projet est en cours de réflexion et d'organisation, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la CUMA 71.

ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE

Définition : vendre l'usage d'un objet plutôt que l'objet lui-même, qui est alors construit pour durer et non pour remplacer.

Prêt et location de broyeurs et tondeuses mulching

En 2016, le SIRTOM a établi un partenariat avec 5 professionnels du territoire ; ces derniers ont été équipés de petits broyeurs et tondeuses mulching pour permettre aux habitants de bénéficier :

- D'un prêt d'une tondeuse mulching ou d'un broyeur pour la première utilisation, pris en charge par le SIRTOM.
- D'une réduction de 20 € sur la location d'une tondeuse mulching ou d'un broyeur pour une seconde utilisation.

Cette opération vise à sensibiliser les usagers à valoriser leurs déchets verts directement chez eux : la tonte mulching permet de broyer l'herbe sans la ramasser, et le broyat est très utile pour le paillage, méthode alternative aux pesticides.



En 2018, un des magasins a stoppé son activité de motoculture et a donc rendu le matériel mis à disposition par le SIRTOM. Ces équipements ont trouvé preneur auprès d'un magasin du territoire. Cette même année, 68 foyers ont signé un contrat de prêt gratuit : 49 ont emprunté un broyeur et 19 une tondeuse. De plus, 13 foyers ont bénéficié d'une réduction de location chez les 5 partenaires.

Ci-contre, une démonstration de broyage de petites tailles à la tondeuse, lors des portes ouvertes du nouveau magasin partenaire.

Re-Ut projet Aqua Assainissement

En 2018, Aqua'Assainissement a été lauréat des trophées « Eco-innovez » en Bourgogne Franche Comté avec son projet « Re-Ut ». Aqua'Assainissement est une entreprise basée à Cluny qui propose des services d'assainissement aux professionnels et aux particuliers.

Le projet RE-UT a pour objectif de proposer à ses clients professionnels et particuliers des produits techniques (compresseurs, moteurs épuration, pompes de recirculation et de relevage) reconditionnés et garantis. L'initiative est née de plusieurs constats. D'une part le prix élevé des pièces détachées incite les clients à acheter un produit neuf plutôt que de réparer. Du fait de ce prix élevé, la réparation d'un produit pris individuellement est difficilement justifiable. Or, il est possible de reconstruire un produit opérationnel à partir des pièces encore en bon état de plusieurs produits. D'autre part, le nombre important de produits jetés en déchetterie (ou ailleurs) coûte cher alors qu'il est possible d'allonger leur utilisation ou de recycler les matières.

La mise en œuvre opérationnelle s'est appuyée sur les réflexions conjointes de la Communauté de Communes du Clunisois et du SIRTOM de la Vallée de la Grosne qui ont abouti au développement d'une activité réalisée par une entreprise à but d'emploi portée par l'Agence du Patrimoine.

CONSOMMATION RESPONSABLE

Définition : prendre en compte les impacts environnementaux d'un achat (professionnel ou particulier) à toutes étapes du cycle de vie du produit.

Redevance spéciale incitative

La mise en place d'une redevance professionnelle incitative permet de payer le service rendu selon les quantités produites et également d'inciter les professionnels à réduire leurs déchets pendant les investissements pour la mise en place ne doit pas mettre en péril les finances de la collectivité.

Dans le cadre de l'économie circulaire, la redevance professionnelle incitative est une porte d'entrée chez les professionnels afin de les accompagner dans la démarche du Zéro déchet et créer des synergies entre eux.

Les membres (les deux communautés de communes) du SIRTOM perçoivent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la reversent en participation au SIRTOM.

L'année 2018 a permis de créer une base de données sur les gros producteurs de déchets et de répondre techniquement aux élus sur la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative.

Grâce aux conventions de partenariats avec la CCI, la CMA et le Trésor public, le SIRTOM a pu identifier les professionnels de son territoire théorique. Durant l'été - autonome 2018, les équipes de collecte ont relevé la contenance et le taux de remplissage des poubelles qu'avaient ces professionnels.

Cet exercice a permis d'identifier sur la Communauté de Communes du Clunisois 37 producteurs privés de plus de 1000 litres et 76 producteurs privés ayant plus de 400 litres de contenance de bacs ordures ménagères.

En 2018, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier a voté contre en conseil communautaire alors que la Communauté de Communes du Clunisois a délibéré pour et les élus ont voté le tarif, 0.07 cts/litre pour les ordures ménagères et 0.04 cts/litre pour la collecte sélective, applicable au 1^{er} janvier 2019.

Zéro Gaspi même en vacances

L'action « Zéro Gaspi même en vacances » consiste à rencontrer les structures accueillant des touristes (campings, hôtels, hôtels/restaurants) pour échanger sur les actions qu'ils font déjà dans leurs structure, et de les accompagner à mettre en place des éco-gestes et à valoriser ce qu'ils font déjà via une communication (charte éco-responsable, site internet,...)

Cette action est en partenariat avec les Territoires à Energie Positive pour proposer à la fois des actions sur les déchets, mais aussi sur l'énergie (eau, électricité, circuits-courts,...).

Au total, ce sont 11 établissements qui nous ont accueillis pour échanger sur leurs pratiques. Les retours ont été très positifs : les hébergeurs ont quasiment tous déjà mis en place une action, et la plupart ont notés des actions auxquelles ils n'avaient pas pensé. Selon leurs besoins, des posters sur le tri en vacances ont été distribués, un flyer pour l'accueil des clients, une charte éco-responsable, des gobelets lavables et réutilisables.

La co-animation sur cette action TEPOS/ZDZG a été très bénéfique et complémentaire sur les sujets.



ALLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE

Définition : pratiquer à la réparation, à la vente ou au don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

Les ateliers d'auto-réparation

Grâce au succès et à l'engouement des bénévoles, professionnels et citoyens, ce projet a pu battre son plein en 2018 ! Deux formats se sont organisés au cours de l'année :

- Un atelier fixe chaque mercredi après-midi : grâce au partenariat avec la ressourcerie Eco'Sol à Cluny, les bénévoles s'y retrouvent pour accompagner les citoyens à réparer par eux-mêmes leurs objets. Au total, c'est environ 45 ateliers qui ont eu lieu, avec en moyenne 5 objets diagnostiqués par semaine. Plus de gaspillage de ressource !

- Un atelier mobile dans les communes permettant de rayonner sur le territoire : 7 communes ont accueilli l'équipe de bénévoles ! Pour chaque atelier, c'est en moyenne une quinzaine d'objets qui ont pu être apportés et réparés.

Ce projet est un succès avec à son compteur 19 bénévoles MacGyvers qui ont participé sur l'année. On les en remercie !



Gaspillage alimentaire : dons des invendus

Depuis l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, les grandes surfaces de plus de 400 m² sont incitées à faire le don des invendus à des associations caritatives, en donnant ces produits avant la date limite de consommation.

Suite aux travaux menés en 2016 et 2017, la ramasse est assurée les lundis, mardis et vendredis par l'entreprise à but d'emploi « In Clunisio », les mardis et mercredis par les restos du Cœurs. Cette ramasse permet aux associations locales de fournir des courses à des familles en difficultés.

Un projet de cuisine partagée est en cours de réflexion, une association « Melting popote » s'est créée réunissant des agriculteurs – producteurs, des représentants de structures de gestion de restaurants scolaires, des artisans restaurateurs, bouchers et des représentants d'associations (aide alimentaires...). Les invendus des grandes surfaces pourront intégrer le projet de cuisine partagée.



Cartons d'occasion et cartons d'emballage



En partenariat avec l'entreprise à but d'emploi In Cluniso, une collecte de cartons en bon état a continué d'être réalisée dans les entreprises qui reçoivent des livraisons régulières, dans le but de pouvoir revendre ces cartons d'occasion à des entreprises qui ont un besoin d'expédition de produits.

En 2018, ce sont environ 10 entreprises qui ont joué le jeu !

En parallèle de l'étude de marché (cartons d'occasion et cartons de calage), une réflexion en fin d'année 2018 est en cours pour installer dans un hangar de la déchèterie de Cluny « Le local de

la 2^{ème} vie des cartons ». Ce hangar est à destination des particuliers qui souhaitent réutiliser du carton (déménagement, permaculture, litière, ...). Une communication est en prévision pour le début de l'année 2019.

Le retour de la consigne des bouteilles en verre

Fin 2016, une étude a débuté pour créer un circuit local entre les producteurs et les consommateurs de produits vendus en emballage verre (vin, jus, bière, compote, confiture), afin de créer une boucle de réutilisation des emballages, qui seront lavés et redistribués aux producteurs plutôt que d'être recyclés dans la boucle « normale » de recyclage.

En 2018, l'expérimentation avec les 5 producteurs a continué pour tenter de faire rapporter les contenants en verre de leurs clients. Parallèlement, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne recherche une solution de lavage : plusieurs recherches n'ont malheureusement pas abouti.



RECYCLAGE

Définition : Utiliser des matières premières issues de déchets.

Réduire le poids de sa poubelle grâce aux poules !

20 foyers participants à l'expérimentation « Des poules dans le jardin = des déchets en moins » ont diminué en moyenne de 30 % leur poubelle. Chaque foyer a pesé ses poubelles avant et après l'arrivée des poules. Les poules raffolent des épluchures et restes de repas, leur alimentation doit bien sûr être complétée par des céréales.



Depuis cette expérimentation, le SIRTOM a généralisé l'opération en proposant le poulailler et les 2 poules pour 80 € sans avoir à peser ses déchets. En 2018, 50 foyers ont bénéficié de ce tarif préférentiel : 100 poules sont venues égayer les jardins !

Les poulaillers sont fabriqués à l'ESAT du Breuil au Creusot et les poules viennent d'un élevage de Bresse, elles sont livrées à GammVert.

Pour compléter cette action dans le jardin et gérer ses déchets de repas (type épluchures, marc de café, coquilles...) une alternative aux poules est le compostage.



Valoriser ses épluchures et restes alimentaires en compostant

Collectif : En 2018, 5 sites de compostage collectif ont été mis en place sur le territoire du SIRTOM : 3 dans des établissements (2 restaurants et une école) et 2 en cœur de village / pied d'immeuble en partenariat avec l'OPAC. Un travail de renouvellement de bacs et de couvercles anciens a également été réalisé.

Ces sites sont suivis par le personnel des établissements, un agent communal et deux résidentes qui accompagnent les personnes souhaitant mettre en place un site de compostage. Ceux-ci sont formés à la bonne pratique du compostage par le Maître Composteur de la collectivité.

Individuel : Les composteurs individuels ont été vendus au nombre de 120 durant l'année 2018.

Depuis début 2018, des ateliers d'échanges de pratiques sont proposés gratuitement aux habitants ; ceux-ci sont organisés sur le secteur, en fonction des demandes des communes. Ces ateliers ont réuni un total de 65 participants sur 6 réunions ce qui correspond à une moyenne d'environ 11 personnes par atelier.

En 2019, ces ateliers seront toujours proposés et, en complément, le SIRTOM proposera des formations qualifiantes guides composteurs en partenariat avec une association Dijonnaise.



Placette de St-Clément / Guye



Atelier

Méthanisation par voie sèche

Dans le cadre de ZDZG, le SIRTOM est partenaire avec la Communauté de communes du Clunisois et de la société Valorisation Bois Energie pour constituer une Société d'Economie Mixte ayant pour but la mise en place et la gestion d'une unité de méthanisation agricole et de séchage de bois et fourrages. Les matières intégrées dans cette unité sont les fumiers bovins et équin, ainsi que les pelouses déposées dans les déchèteries du SIRTOM.

En 2018, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'une étude juridique et financière ont été menées afin de lancer la faisabilité de l'unité sur la commune de Cluny.

La valorisation des déchets du territoire : faciliter le tri grâce aux extensions

Le SYTRAIVAL, Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes, valorise les déchets ménagers produits par environ 260 communes et 350 000 habitants répartis sur les départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône-et-Loire. Le SIRTOM adhère depuis 2017.

Dans le cadre de la mise en place des extensions des consignes de tri sur notre territoire, le SYTRAIVAL a demandé au bureau d'étude AJBD un diagnostic de notre service. Ce diagnostic a pour but d'anticiper les collectes sur ces nouveaux plastiques arrivant dans nos poubelles jaunes. Des réunions d'informations ont eu lieu au SYTRAIVAL en 2018, pour une mise en place prévue pour septembre 2020 pour l'ensemble des collectivités adhérentes au SYTRAIVAL.

Les refus de tri lors des collectes

Dans le cadre de la médiation déchets, les problèmes de tri nécessitent d'être identifiés afin de pouvoir y apporter une réponse ciblée et appropriée. Le refus, signalé par un ruban adhésif sur la poubelle, a une vocation pédagogique auprès du grand public : chaque refus permet à la population de mieux comprendre le tri.

Depuis octobre 2016, les équipes de collecte du SIRTOM notent les erreurs de tri aussi bien dans les ordures ménagères que pour le tri sélectif. Ces données sont analysées pour aller à la rencontre des usagers ayant eu un nombre de refus de collecte important sur une période.

En 2018, 290 bacs ont été refusés de la collecte (230 à cause d'un tri non conforme et 60 à cause de problème de circulation ou de travaux). Afin de corriger ces erreurs, une centaine de mails ont été envoyés aux communes pour les bacs de regroupement et à des établissements privés. Quatre personnes ont été contactées pour des problèmes de tri récurrents (il s'agit pour la majorité de nouveaux habitants)

Un bilan quantitatif a permis d'effectuer un classement des communes (top 10 et flop 10 des communes exemplaires en termes de tri sélectif après proratisation au nombre d'habitants) et le top 5 des matières les plus refusées (verre, papier, déchets de chantier, OM et déchets verts). Cela permet de mieux cibler la communication et de la rendre davantage efficace.



Les données des caractérisations permettent de confirmer qu'il reste encore un bon nombre d'erreurs de tri à l'intérieur des ordures ménagères, mais celles-ci sont compliquées à identifier car difficilement visibles dans les sacs noirs.

PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019

Durant l'année 2018, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a déposé un dossier auprès de l'ADEME pour s'engager dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Ce CODEC vise à s'engager sur des objectifs quantitatifs de réduction de production de déchets sur le territoire, via un programme d'actions sur 4 thématiques qui sont : mieux produire, mieux consommer, mieux gérer les déchets, et la boucle locale d'économie circulaire.



5. BILAN QUALITATIF 2018 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG :

Baisse de 24 % OMA entre 2020 et 2010 (baisse 10 % 2018 / 2015)

Baisse de 7,1 % 2018 / 2010

Baisse de 0.7 % 2018 / 2015

Baisse de 17 % des DMA entre 2020 et 2010 (baisse 6 % 2018 / 2015)

Baisse de 7 % 2018 / 2010

Baisse de 5 % 2018 / 2015

Stabilisation du coût / hab. H.T. (coût aidé) à 90 € en 2017-2018

Coût aidé par habitant H.T. 2018 : 102.5 €

Taux de valorisations des DMA en 2017-2018 de 75 %

Taux de valorisation 2018 : 98.27 %

5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :

Baisse 10 % des DMA entre 2010 et 2020 : baisse de 7 % en 2018 / 2010

55 % de valorisations matière et organique en 2020 et 65 % de valorisations matière et organique en 2025 : 59.55 % en 2018

Sortir de la collecte des OMR les déchets organiques : collecte spécifique ou développement du compostage de proximité

Réduction de l'enfouissement des DMA de 30 % en 2020 / 2010 et 50 % en 2025 / 2010 : réduction de 96 % en 2018 / 2010

5.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2018-2025 :

- a) pérenniser et développer les actions de prévention et les actions ZDZG ;
- b) rendre durable la politique d'économie circulaire en particulier grâce à la signature d'un Contrat Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME en décembre 2018 afin de définir un programme d'actions 2019-2021 pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la contractualisation :
 - réduction de 1.6 % par an des DMA (443 kg/hab/an en 2021)
 - réduction de 2.5 % par an des OMr (165 kg/hab/an en 2021)
 - 10 entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire (pré-diagnostic, achats responsables, investissements, opération collective,...)
+ 4 démarches avec diagnostic initial réalisé + 2 structures

d'animation/gouvernance (suivi cellule EIT de collectivités avec objectif d'autonomisation via structure existante ou à créer) + 2 synergies opérationnelles) ;

- c) mettre en place dans la cadre du SYTRAIVAL l'extension des consignes de tri (modification des collectes, développement des collectes des emballages,...) dès 2019-2020 (obligation 2022) ;
- d) développer la gestion des bio déchets hors collecte des OMR (compostage individuel, compostage collectif, gestion des gros producteurs, ...) d'ici 2025 (obligation).